



académie  
Guadeloupe



# Guide APPN

## Mises-en-œuvre des protocoles de sécurité pour la pratique et l'enseignement des APPN en Guadeloupe

---



## Table des matières

LA PRATIQUE SCOLAIRE DES APPN EN GUADELOUPE .....	4
RÉFÉRENTIEL COMMUN À LA SÉCURITÉ .....	4
LA PRATIQUE SCOLAIRE DE LA COURSE D'ORIENTATION EN GUADELOUPE .....	5
1 – Repères concernant la sécurité en course d'orientation dans le cadre scolaire .....	5
2 – Analyse des accidents et Conduite à tenir en cas d'incident .....	7
3 - Lieux de pratique .....	7
4 – Particularités sur la mise en œuvre de la course d'orientation .....	8
5 - Enseignants référents : .....	9
LA PRATIQUE SCOLAIRE DU GOLF EN GUADELOUPE .....	10
1 - Repères concernant la sécurité en golf dans le cadre scolaire .....	10
2 - Le respect de l'environnement .....	12
3 - Lieux de pratique .....	12
4 - Listes des experts référents .....	13
LA PRATIQUE SCOLAIRE DE LA PLONGÉE SUBAQUATIQUE EN GUADELOUPE ..	13
1 - Repères concernant la sécurité en plongée dans le cadre scolaire .....	13
2 - Conduite à tenir en cas d'accident .....	16
3 - Les lieux de pratique .....	17
4 - Experts référents .....	18
LA PRATIQUE SCOLAIRE DE LA RANDONNÉE SPORTIVE EN GUADELOUPE .....	19
1 - Repères concernant la sécurité en randonnée sportive dans le cadre scolaire ...	19
2 – Analyse des accidents et conduite à tenir en cas d'incident .....	20
3- Lieux de pratique .....	20
4 - Particularités sur la mise en œuvre de la randonnée sportive .....	21
5 - Enseignants référents : .....	21
LA PRATIQUE SCOLAIRE DU STAND UP PADDLE EN GUADELOUPE .....	22
1 - Repères concernant la sécurité en Stand up Paddle dans le cadre scolaire .....	23
2 - Conduite à tenir en cas d'incident .....	24
3 - Le respect de l'environnement .....	25
4 - Lieux de pratique .....	25
5 - Particularités pédagogiques sur la mise en œuvre du SUP .....	25
6 - Enseignant référent : .....	25
L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE DU SURF EN GUADELOUPE .....	26
1 - Repères concernant la sécurité en Surf dans le cadre scolaire .....	26
2- Conduite à tenir en cas d'incident .....	27
3 - Le respect de l'environnement .....	27
4 - Lieux de pratique .....	27
5 - Enseignants référent : .....	27
6 - Le surf et ses principales disciplines associées .....	27
LA PRATIQUE SCOLAIRE DU V.T.T. EN GUADELOUPE .....	29
1 - Repères concernant la sécurité en VTT dans le cadre scolaire .....	29
2 - Conduite à tenir en cas d'incident .....	31
3- Lieux de pratique .....	31
4 - Particularités sur la mise en œuvre du VTT .....	32
Bibliographie : .....	32
LA PRATIQUE SCOLAIRE DE LA VOILE EN GUADELOUPE .....	32
1 - Repères concernant la sécurité en voile dans le cadre scolaire .....	32
2 - Conduite à tenir en cas d'accident .....	34
3 - Lieux de pratique .....	35
4 - Experts référents .....	36
LA PRATIQUE SCOLAIRE DU CANOË-KAYAK EN GUADELOUPE .....	36
1 - Repères concernant la sécurité canoë-kayak dans le cadre scolaire .....	36
2 - Conduite à tenir en cas d'incident .....	37
3 - Particularités pédagogiques sur la mise en oeuvre du canoë-kayak .....	38
4 - Experts référents .....	39
ANNEXES .....	40
<b>LA RESPONSABILITE DE L'ENSEIGNANT .....</b>	<b>40</b>
<b>LA TROUSSE DE SECOURS : .....</b>	<b>43</b>

<b>ENQUETE SUR LES APPN EN LYCEE ET COLLEGE DE LA GUADELOUPE.....</b>	<b>44</b>
<b>AUTORISATION POUR LA DECLARATION DES CARTES DE COURSE D'ORIENTATION.....</b>	<b>45</b>
<b>L'ATTESTATION DU SAVOIR NAGER .....</b>	<b>45</b>
<b>TEST D'AISANCE AQUATIQUE .....</b>	<b>47</b>
<b>LES TEXTES DE REFERENCES. ....</b>	<b>48</b>
<i>Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré .....</i>	<i>48</i>
<i>Note de service n° 94-116 du 9 mars 1994 (BO n°11 du 17 mars 1994) .....</i>	<i>48</i>
<i>Arrêté du 5 janvier 2012 modifiant les dispositions réglementaires (Arrêtés) du code du sport (rectificatif) pour la plongée .....</i>	<i>48</i>
<i>Arrêté du 31 mars 2016 modifiant les dispositions réglementaires du code du sport relatives aux activités nautiques.....</i>	<i>48</i>
<i>Arrêté du 9 février 1998 relatif aux garanties d'encadrement, de technique et de sécurité dans les établissements d'activité physique et sportive qui dispensent un enseignement de la voile .....</i>	<i>48</i>
<i>DIVISION 240 : Règles de sécurité applicables à la navigation de plaisance en mer sur des embarcations de longueur inférieure ou égale à 24 m .....</i>	<i>48</i>

## LA PRATIQUE SCOLAIRE DES APPN EN GUADELOUPE

### RÉFÉRENTIEL COMMUN À LA SÉCURITÉ

Thèmes	Les incontournables
<p>Environnement : Les espaces des APPN. Forêt tropicale, mer, rivière, montagne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer une reconnaissance préalable et détaillée des sites de pratique</li> <li>• Choisir les zones d'évolution en identifiant les éléments naturels porteur de risque.</li> <li>• Se renseigner sur les conditions météo avant la séance. - Site météo France : <a href="http://www.meteofrance.gp/previsions-meteo-antilles-guyane/temps-pour-les-prochains-jours/guadeloupe/971">http://www.meteofrance.gp/previsions-meteo-antilles-guyane/temps-pour-les-prochains-jours/guadeloupe/971</a></li> <li>• Le climat tropical de l'île est synonyme de soleil brûlant et de fortes chaleurs. Il convient donc que les enseignants d'EPS soient particulièrement vigilants sur l'hydratation de leurs élèves, en évitant l'exposition directe au soleil port de casquettes et de vêtements adaptés et en préconisant l'utilisation de crèmes solaires pour les parties exposées. Inversement, de fortes pluies peuvent se produire, nécessitant des vêtements de protection. Il conviendra cependant de stopper toutes activités en cas de risque de crue ou de manque de visibilité due à des pluies trop importantes.</li> </ul>
<p>Environnement : La faune, la flore, les autres utilisateurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La présence d'espèces animales et végétales sur les différents espaces d'évolution doit faire l'objet d'un appel à la vigilance.</li> <li>• Ne pas prélever dans les espaces naturels.</li> <li>• Ne pas jeter de débris, prévoir des sacs de collecte de déchets, pour ramasser ce que les autres ont laissé.</li> </ul>
<p>Les obligations administratives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'utilisation des sites est soumise à l'autorisation des propriétaires (Privé, ONF, Direction de la mer, Parc National).</li> <li>• Faire voter au CA la programmation des activités en APPN</li> <li>• Obtenir l'aval du chef d'établissement et l'autorisation parentale si la sortie est exceptionnelle.</li> <li>• Dans tous les cas, les enseignants, institutionnellement en charge des élèves, demeurent les responsables pédagogiques de l'enseignement.</li> <li>• Vérifier la conformité des structures d'accueil, base nautique, association, club privé au regard de leurs obligations administratives : affichage des diplômes des intervenants, de l'assurance en RC, du plan d'organisation des secours. Présence d'un téléphone, d'une trousse de premier secours.</li> </ul>

La trousse à outil du Professeur d'E.P.S.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un moyen de communication.</li> <li>• Une trousse de premier secours.</li> <li>• La liste des élèves avec numéro de téléphone.</li> <li>• Les numéros de l'établissement, Principal, Adjoint, CPE.</li> <li>• Un couteau multifonction.</li> </ul>
Les gestes professionnels :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La sécurité par la connaissance et la maîtrise de l'APS par l'enseignant :</li> <li>• Prévenir les risques grâce à une attitude et à une présence efficace, ainsi qu'à la pertinence des consignes</li> <li>• Connaître les risques d'accident et d'incidents les plus fréquents dans l'activité enseignée.</li> <li>• Choisir le site d'évolution en fonction de l'âge et du niveau des élèves.</li> <li>• L'enseignant doit s'assurer que tous les élèves peuvent pratiquer : toutes contre-indications doivent être connues de l'enseignant (diabète, drépanocytose, asthme, obésité, problèmes articulaires)</li> </ul>
Les accidents : conduites à tenir.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'une façon générale, l'action du professeur relève d'une action de secouriste. Selon l'activité et le lieu de l'accident, des conseils spécifiques sont donnés pour chaque activité.</li> <li>• Rappeler aux élèves la conduite à tenir en cas d'accident : Protéger la victime ; Alerter (en prenant soin de noter où se trouve le blessé), Secourir.</li> </ul>

## LA PRATIQUE SCOLAIRE DE LA COURSE D'ORIENTATION EN GUADELOUPE

La pratique scolaire de la course d'orientation se développe en Guadeloupe. La demande en formations et en cartes se multiplie au fil des années montrant un intérêt évident pour la discipline.

Bien que les sites cartographiés ne soient pas encore très nombreux, bon nombre d'établissements utilisent des cartes représentant leurs installations sportives ou des parcs de proximité.

L'augmentation de sites cartographiés doit permettre de répondre aux attentes d'un grand nombre d'établissements et offrir ainsi aux élèves un accès à la course d'orientation.

### 1 – Repères concernant la sécurité en course d'orientation dans le cadre scolaire

Critères	Les incontournables	Les recommandations
<b>Les conditions</b>	- S'assurer que les limites	- Faire figurer, au dos des cartes, les

<p><b>matérielles</b></p> <p>«...les dispositions à prendre relève plus d'un jugement raisonné que d'une numération de consignes...»</p>	<p>d'évolution sont évidentes et facilement identifiables pas les élèves.</p>	<p>numéros de téléphone du professeur et des urgences : 112 (portable), ainsi que les règles de sécurité à respecter.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser des cartes appropriées au niveau de compétence des élèves (échelle, etc.).</li> </ul>
<p><b>Les consignes données aux élèves</b></p> <p>«...L'enseignant fonde son appréciation sur le niveau de maîtrise de l'activité acquise par les élèves et sur les objectifs pédagogiques recherchés au cours de la séance...»</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer que les élèves connaissent le lieu de l'emplacement du professeur, ainsi que les procédures de regroupement.</li> <li>- Imposer la consigne de ne jamais franchir les limites d'évolution de l'exercice. (Possibilité de délimiter la zone avec de la rubalise)</li> <li>- Insister sur le respect de l'heure de fin d'exercice (une montre par élève ou groupe d'élèves).</li> <li>- Rappeler la conduite à tenir en cas de perte : revenir sur ses pas ; rejoindre un croisement pour se repérer ou pour se faire repérer ; se déplacer tout droit jusqu'à la limite du secteur d'évolution ; appeler l'enseignant si la perte est totale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité de doter chaque élève d'un sifflet et/ou de leur téléphone portable Les avantages sont nombreux (portée importante, sécurité affective, dissuasion en cas d'agression...). Faire noter le numéro du professeur à n'utiliser qu'en cas de difficulté marquée (perte réelle, accident, danger...).</li> <li>- Si les élèves ont un téléphone, lister leurs numéros.</li> <li>- Ne jamais se séparer (lorsque les élèves pratiquent en groupe)</li> <li>- Tenue adaptée aux conditions de pratique : casquette, crème solaire, eau, pantalon, chaussettes</li> </ul>
<p><b>La maîtrise du déroulement du cours</b></p> <p>« ... Le professeur doit exercer une surveillance normale sur les activités de ses élèves afin d'intervenir en cas de problème ... »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tracer des parcours adaptés au niveau des élèves : longueur, mains courantes, position des balises... (éviter les parcours très éloignés du lieu de rassemblement en utilisant des boucles type parcours en huit</li> <li>- Utiliser un tableau permettant de connaître le circuit emprunté par les élèves, l'heure du départ et d'arrivée afin de savoir à tout moment dans quel secteur ils se trouvent et à quelle heure ils sont partis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choisir un point de départ et d'arrivée commun (où se situe l'enseignant) facilement accessible et repérable, central et qui facilite l'intervention (point haut).</li> <li>- Accorder une attention particulière aux élèves présentant des difficultés (motrices ou comportementales).</li> <li>- Construire la fin de la leçon de manière à permettre un retour de tous les élèves en temps et en heure.</li> <li>- S'assurer des compétences sécuritaires des élèves pendant le cycle (notifiés dans un passeport et/ou dans le cahier de texte).</li> </ul>

<p><b>Le caractère risqué des activités enseignées</b></p> <p>«...le juge requiert des enseignants qu'ils gèrent cette notion de sécurité dans la pratique des activités enseignées en "bon père de famille"...»</p>	<p>- Les modalités de groupement des élèves relèvent des choix de l'enseignant en fonction du niveau de maîtrise de l'activité des pratiquants et des caractéristiques du terrain d'évolution.</p>	
--	--	--

## 2 – Analyse des accidents et Conduite à tenir en cas d'incident

Comportement observé	Conduite à tenir
<p><b>Élève perdu</b>, non revenu au point de rendez-vous à l'horaire prévu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'enseignant centralise les autres élèves, puis recueille les informations importantes : heure de départ, parcours choisi, témoignage visuel d'autres élèves...</li> <li>- Il tente de le joindre par téléphone pour le positionner et l'aider à rentrer.</li> <li>- S'il ne peut le joindre, il part à sa recherche. Utiliser les meilleurs élèves du groupe sur le parcours dans le sens normal, le professeur partant dans le sens inverse, jusqu'à ce qu'ils se croisent.</li> <li>- Si cette recherche s'avère infructueuse, déclencher les secours.</li> </ul> <p>Dans le cas où la recherche risque de dépasser l'heure de retour prévu, prévenir le bus et l'établissement.</p>
<p><b>Un élève s'est blessé</b> et ne peut plus se déplacer (entorse de la cheville...) ou il a un coup de chaud ou une grosse fatigue (hypoglycémie, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cas d'un élève blessé sur le parcours, le binôme reste avec le blessé. Il fait prévenir le professeur en indiquant si possible le lieu de l'incident et la gravité de la blessure.</li> <li>- Le professeur se rend sur place et confie aux délégués de classe le soin de rassembler tous les élèves au fur et à mesure qu'ils reviennent de leur exercice (aucun nouveau départ) et d'attendre jusqu'à nouvel ordre (même si cela dure longtemps).</li> </ul> <p>Appel des secours pour une blessure grave.</p>

Les ruches constituent des zones interdites qu'il conviendra d'indiquer sur la carte et d'éviter sur le terrain (balise de renvoi)

### 3 - Lieux de pratique

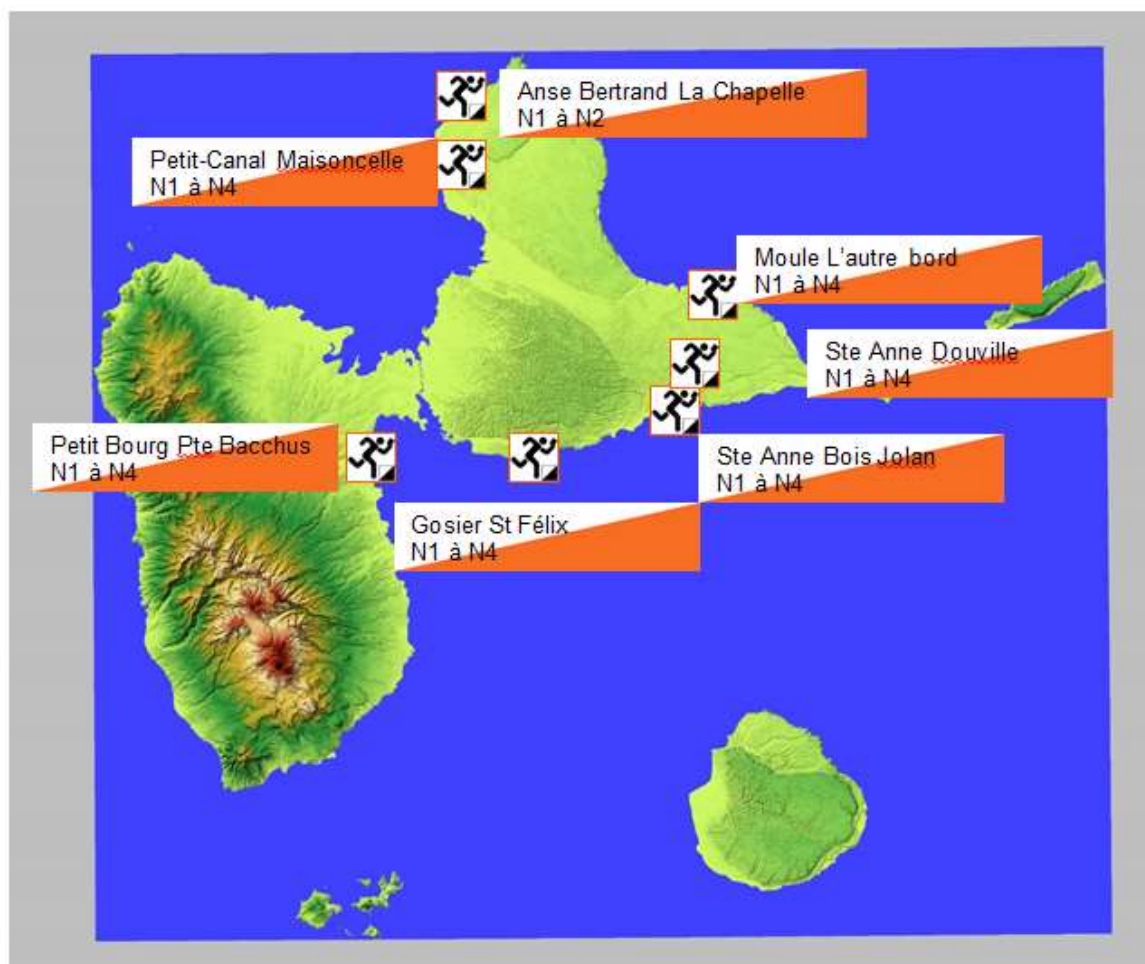
La pratique de la course d'orientation nécessite une carte support. Fruit d'un travail long et laborieux, elle nécessite des compétences avérées de cartographie. Les enseignants d'EPS peuvent toutefois utiliser des cartes simplifiées de stade ou d'établissements scolaires qui suffisent généralement pour un premier cycle d'initiation. (Carte IOF, photo aérienne, plan cadastral...)

L'utilisation des cartes de course d'orientation est soumise à des droits de diffusion. Toute reproduction (photocopie ou scan) nécessite en premier lieu l'accord du cartographe figurant sur la carte.

L'utilisation de ces différents sites se fait en collaboration avec les usagers de ces lieux.

Cartes référencées aux normes de la Fédération Française de Course d'Orientation.

- Bois Jolan - Ste Anne
- St Félix - Gosier
- La Chapelle - Anse Bertrand
- Maisoncelle – Petit Canal
- Pointe à Bacchus - Petit Bourg
- Gentilly – Ste Anne
- Le Moule - l'autre bord, parc et collège Guénette



#### 4 – Particularités sur la mise en œuvre de la course d'orientation

**Le traçage** (choix des postes) d'un parcours en course d'orientation constitue un élément déterminant pour assurer la sécurité des pratiquants. Il détermine l'itinéraire que vont devoir suivre les élèves. Sont regroupés dans le tableau ci-dessous les informations permettant de construire des parcours en prise avec les niveaux des compétences attendues dans les programmes et garant d'une pratique sécuritaire.

Il est également évident que le placement de la balise doit respecter l'environnement naturel, tout en évitant de mettre en danger, par un chemin d'accès difficile ou des zones interdites, l'intégrité physique du pratiquant.

Il faut enfin rappeler que les zones interdites ou dangereuses doivent être très clairement indiquées sur les cartes (en croisé rouge) et facilement repérables sur le terrain.

	Choix des postes	Distance entre les postes	Itinéraire entre les postes	Distance / temps du parcours
<b>Compétence Découverte</b>	Sur des lignes	Environ 200 m	- Sur des lignes directrices	- Entre 500 à 1000 m en pleine nature



	directrices simples (chemins)		simples - Avec 1 ou 2 points de décision	- Entre 1000 à 2000 m en site aménagé. - Entre 10' et 30'
<b>Compétences approfondissement &amp; 3</b>	Proches des lignes directrices avec un point d'attaque identifiable.	Jusqu'à 300 m	- Sur des lignes directrices plus ou moins marquées - Possibilité de saut	- De 1500 à 2500m -Entre 15' et 45'
<b>Compétences niveau 4</b>	À l'intérieur des parcelles (nécessite une lecture fine de la carte, voire une utilisation de la boussole).	Jusqu'à 500 m	- Sur des lignes de niveau 2. - Sauts possibles entre les postes	- Entre 2500 et 4000 m - Jusqu'à 1h

### 5 - Enseignants référents :

Frankie Corbet, Pascal Gremion (Collège YSSAP - Ste ANNE)

## LA PRATIQUE SCOLAIRE DU GOLF EN GUADELOUPE

### 1 - Repères concernant la sécurité en golf dans le cadre scolaire

Le golf est une activité physique et sportive consistant à envoyer sur un espace aménagé ou non en parcours, une balle dans un trou à l'aide d'une canne ou d'un club, en un minimum de coup. C'est une activité qui se caractérise par une triple confrontation :

- À un parcours
- À soi-même
- À un adversaire ou plusieurs adversaires.

Des ressources motrices (de coordination, d'adresse, d'équilibre, de souplesse), des qualités de maîtrise de soi (calme et réflexion) et de stratégie et de respect (terrain, conditions matérielles et autres joueurs) sont développées à travers l'activité.

Le respect est une notion fondamentale au golf qui porte le nom d'étiquette.

Critères	Les incontournables	Les recommandations
<p>Les conditions matérielles</p> <p>«... les dispositions à prendre relèvent plus d'un jugement raisonné que d'une numération de consignes...»</p>	<p>On distingue différents types d'aménagement possible pour la pratique du golf.</p> <p><b>Aménager un parcours sur un terrain de football ou rugby</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le parcours en étoile les joueurs reviennent à chaque fois vers le centre, ce qui permet aux professeurs de donner des consignes de suivre tous les enfants</li> <li>- Le parcours normal sur practice en faisant tourner les enfants sur différents ateliers</li> <li>- Le parcours d'approche</li> </ul> <p><b>Aménager le practice du club en différentes zones d'entraînement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail des longs coups sur tapis</li> <li>- Les approches</li> <li>- Les sorties de bunker</li> <li>- Le putting</li> </ul>	<p>Organiser visuellement le terrain d'entraînement :</p> <p>Utiliser ou créer des reliefs: repères verticaux, arbres de différentes tailles, poteaux de rugby...</p> <p>Matérialiser l'espace avec des cônes, des peintures de couleurs différentes, des drapeaux, des paniers, des objets de toute nature</p> <p>Créer des cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des greens</li> <li>- des zones de rough en forme de green,</li> <li>- des zones décapées ou sablées</li> </ul>

<p>Les consignes données aux élèves</p> <p>«... L'enseignant fonde son appréciation sur le niveau de maîtrise de l'activité acquise par les élèves et sur les objectifs pédagogiques recherchés au cours de la séance...»</p>	<p><b>Règles de fonctionnement au golf :</b></p> <p>Le danger vient du club, de la balle : chacun doit donc jouer à son tour.</p> <p>Le temps de jeu est important pour le bon déroulement d'une partie.</p> <p>Le décompte des points est très vite indispensable et n'est possible que grâce à l'application acceptée et consciente des règles du jeu.</p> <p>Le respect du parcours doit être une priorité éducative antérieure à la maîtrise des trajectoires</p> <p><b>Nécessité de respecter l'autre :</b> acquérir la notion d'espace de sécurité.</p> <p>Il s'agit de prévenir les dangers qui peuvent venir du club ou de la balle, de construire la sécurité au départ et sur le plan parcours</p> <p>Pour se déplacer avec un club, l'élève devra prendre le club en le tenant par la tête, le manche vertical, le bout de caoutchouc, c'est-à-dire la poignée pointée vers le sol.</p>	<p>La sécurité sur le parcours</p> <p>Celui qui frappe la balle est responsable de la sécurité des autres. Il ne frappe que si les autres sont en position de sécurité.</p> <p>Le partenaire non joueur est dans la zone de sécurité face aux joueurs et en arrière de la balle.</p> <p>Toutes les équipes d'une même partie se déplacent à même hauteur.</p> <p>C'est la balle la plus éloignée qui est jouée en premier.</p> <p>Chaque équipe reste groupée.</p> <p>Après plusieurs séances si l'enseignant l'estime possible, les équipes de la même partie pourront être écartées, mais en restant toujours à la même hauteur.</p> <p>Pour un plein coup, il s'agit pour</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>le non joueur</b> : d'apprendre à respecter le joueur, à ne pas se situer dans la zone de vision du joueur et se tenir hors de danger</li> <li>- <b>le joueur</b> : prévenir en cas de danger (avec son club, avec sa balle) en criant "balle" pour que les autres s'écartent</li> </ul>
---	--	---

<p>Le caractère risqué des activités enseignées</p> <p>«...le juge requiert des enseignants qu'ils gèrent cette notion de sécurité dans la pratique des activités enseignées en "bon père de famille"...»</p>	<p>Il s'agit d'organiser des zones de travail collectif</p> <p>Dans ces espaces, il sera possible de faire évoluer, dans la même situation, plusieurs élèves « groupe de cinq à huit ».</p> <p>Pour cela il faut prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un espace de 4 m par élève</li> <li>- Un espace interdit entre chaque zone de frappe</li> <li>- Un recul suffisant pour que l'enseignant voit tout le groupe règle (recul minimum égal à deux longueurs de club)</li> <li>- Des zones à plat, en montée, en descente</li> <li>- Des aménagements naturels ou artificiels pour limiter la zone du mouvement.</li> <li>- Une aire de petit jeu avec marque de départ définissant les zones utilisables « en fonction des thèmes techniques de la sécurité »</li> </ul> <p>L'organisation de la pratique tiendra compte de la configuration du terrain et de la mise en place des différents ateliers.</p> <p>Arrêter immédiatement la pratique en cas d'orage.</p>	<p>Il y a nécessité au niveau de la démarche pédagogique de faire rentrer immédiatement les élèves dans l'activité golf en leur proposant selon les circonstances des situations de jeux.</p> <p>Dans ce cadre, il faut permettre aux élèves de jouer dans les conditions les plus proches possible du golf : sur un parcours, avec d'autres joueurs, en les confrontant sans cesse à des difficultés et à des problèmes golfs adaptés à leurs niveaux.</p> <p><b>Délimiter sa zone de frappe sur le parcours</b></p> <p>1er exemple : le joueur devant sa balle trace une ligne imaginaire de la cible à sa balle et place un premier cône à 3 pas en arrière de cette ligne. Puis, il place au niveau de sa balle et à un pas en face de lui le deuxième cône.</p> <p>Tous ses partenaires se positionnent en retrait, derrière ces deux cônes.</p>
---	--	---

## 2 - Le respect de l'environnement

Le respect de l'environnement porte sur des règles que l'on appelle étiquette. Il s'agit de respecter le parcours, les autres joueurs et le rythme du jeu.

Il s'agit en fait du savoir-vivre du golf, c'est d'ailleurs ce qui devrait rendre les règles de jeu plus présentes et plus fortes, car elles résument tout le savoir-vivre universel du golf : le respect des autres joueurs et du terrain.

Toutes ces règles de comportement sont regroupées aussi dans l'étiquette, qui figure en préambule des règles de jeu et de ce fait, n'entraîne pas de pénalités quand elles ne sont pas respectées.

En partie amicale ou en compétition, les joueurs jouent sur le même parcours, les uns derrière les autres, dans le groupe de 2,3 ou 4.

## 3 - Lieux de pratique

Golf international de Saint François : aire de practice, parcours 18 trous

Golf compact des Abymes : aire de practice, parcours pitch and putt.

Collège de Guénette à Moule. Aire de practice, parcours pitch and putt.

#### 4 - Listes des experts référents

Grande-Terre : collège de Guenette : MARTIN Philippe

### LA PRATIQUE SCOLAIRE DE LA PLONGEE SUBAQUATIQUE EN GUADELOUPE



Concernant l'enseignement de la plongée, l'enseignant d'EPS n'est pas soumis à une réglementation particulière, il lui appartient SEUL d'apprécier : son niveau de compétence dans l'activité, le lieu de pratique choisi, les conditions de déroulement de la séance, le niveau de ses élèves, le degré de difficulté des situations qu'il projette.

Cette grande latitude accordée par l'administration aux enseignants d'EPS a pour corollaire l'engagement de sa responsabilité pédagogique. Par conséquent il est important de connaître les conditions d'encadrement et d'enseignement qui existent dans d'autres cadres de pratique de ces activités, particulièrement, celles qui émanent du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

La plongée est une activité physique et sportive nécessitant un encadrement très réglementé. Elle consiste à évoluer de façon de plus en plus autonome dans le milieu aquatique, chargé d'incertitudes, à l'aide d'un équipement spécifique.

#### 1 - Repères concernant la sécurité en plongée dans le cadre scolaire

Critères	Les incontournables	Les recommandations
	<ul style="list-style-type: none"><li>- S'assurer de la signalisation du bateau de plongée à l'aide du pavillon ALFA (blanc et bleu)</li><li>- S'assurer d'être équipé d'une VHF pour joindre les secours en cas d'urgence (canal 16) et d'un téléphone portable.</li></ul> <p>Choisir la formule adaptée :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La formation à un niveau de plongeur :</li></ul> <p>(exemple : dès 12 ans, niveau 1 en 6 plongées pour la Fédération)</p>	<p>Choix de la structure :</p> <p>L'enseignement de la plongée en milieu scolaire est conditionné par des contraintes matérielles très importantes concernant l'équipement du pratiquant : bouteilles, gilet de stabilisation, détendeur, etc., qui rendent obligatoire le recours à des structures extérieures (club associatif ou structure commerciale)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- S'assurer de la présence d'un appareil d'oxygénothérapie et de</li></ul>

<p>Les conditions matérielles</p> <p>« ... Les dispositions à prendre avant la pratique relèvent plus du jugement raisonné que d'une énumération de consignes... »</p>	<p>Française d'études et des sports sous-marins et dès 16 ans, niveau 2 en 10 plongées)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le pack découverte 3 plongées</li> <li>- Le pass collectif jeune</li> </ul> <p>Disposer de l'équipement réglementaire pour pratiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- bouteille avec de l'air</li> <li>- gilet de stabilisation</li> <li>- détendeur</li> <li>- vêtements adaptés à la météo (shorty sous nos tropiques)</li> <li>- palmes</li> <li>- masque</li> </ul>	<p>l'aspirine non effervescent.</p>
<p>Les consignes données aux élèves</p> <p>« ... Le professeur fonde son appréciation sur le niveau de maîtrise de l'activité acquis par les élèves et sur les objectifs pédagogiques recherchés dans la séance... »</p>	<p>Des règles strictes sont imposées aux élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur la manipulation du matériel : coucher les bouteilles, porter son bloc...</li> <li>- Equiper son bloc: position du gilet, branchement, pression d'air, fonctionnement du détendeur...</li> <li>- Sur la mise à l'eau : Les élèves vont à l'eau après le moniteur et doivent attendre le signal de l'enseignant</li> <li>Toujours vérifier qu'il n'y a personne en-dessous avant de s'immerger</li> <li>Penser à communiquer au moniteur que tout est ok.</li> <li>S'éloigner du bateau tout en restant à proximité du moniteur pour faciliter la mise à l'eau des autres plongeurs.</li> <li>-Sur le respect de la zone d'évolution sous l'eau : Au cours de la plongée toujours rester groupé avec les membres de sa palanquée autour du moniteur</li> <li>- Ne jamais être plus profond que le moniteur</li> <li>- Sur la remontée au bateau et la sortie de l'eau : Remonter à la même vitesse que le moniteur en étant toujours au même niveau que lui, garder son détendeur en bouche en surface</li> <li>- Sur les règles de récupération après la plongée : Pas d'effort et pas d'<b>APNEE</b></li> </ul>	<p>La sécurité matérielle et humaine passe</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• par la construction d'une préparation et d'une gestion autonome à terre :</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equiper et déséquiper son bloc</li> <li>- Rangement sur le bateau</li> <li>- Au retour de la plongée : rinçage du matériel et règles d'hygiène</li> <li>• par la maîtrise de compétences techniques :</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Techniques de mise à l'eau</li> <li>- Techniques d'immersion</li> <li>- Techniques de palmage</li> <li>- Ventilation sur détendeur</li> <li>- Maîtrise de son équilibre (lestage, poumon ballast et gilet)</li> <li>- Remontée sur expiration contrôlée (REC)</li> <li>- Vidage de masque</li> <li>- Lâcher reprise d'embout (LRE) et échange d'embout</li> <li>• par la maîtrise de certaines notions ou connaissances théoriques :</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des signes de communication</li> <li>- Connaissance sur l'évolution en palanquée</li> <li>- Connaissance concernant la prévention des risques d'accident en particulier les barotraumatismes</li> <li>- Connaissances liées au respect de la faune et de la flore</li> </ul>

<p>La maîtrise du déroulement du cours</p> <p>« ... Le professeur doit exercer une surveillance normale sur les activités de ses élèves afin d'intervenir en cas de problème ... »</p>	<p>Comme nous l'avons posé en préambule : l'enseignant a la responsabilité de l'organisation pédagogique de l'activité. Il en assure la mise en œuvre et le contrôle du déroulement <b>par sa participation et sa présence effective</b>. S'il y a un intervenant, il est placé sous l'autorité de l'enseignant.</p> <p>On attend donc de lui qu'il soit capable de faire plonger un groupe d'élèves <b>en toute sécurité</b> :</p> <p>1/ En mettant en place une démarche ou progression pédagogique adaptée à l'APSA et aux élèves</p> <p>2/ En ayant une connaissance précise du matériel utilisé, du plan d'eau, de la météo et surtout de son évolution.</p> <p>3/ En assurant sur le bateau la sécurité surface s'il n'a pas les compétences pour encadrer sous l'eau.</p> <p>L'enseignant doit être à distance d'intervention et doit avoir toujours ses élèves dans son champ de vision.</p>	<p>La sécurité passe</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La connaissance des règles de sécurité en plongée.</li> <li>- Connaître le matériel pour aider</li> <li>- Préciser les tâches clairement (ce que l'on va faire et comment) car SOUS L'EAU cela est difficile</li> <li>- se faire entendre, comprendre et justifier les exercices avant de s'immerger</li> </ul> <p>=&gt; Donner des consignes claires, précises, audibles et limitées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer et gérer les situations de stress</li> <li>- Intervenir à bon escient (intervention verbale puis physique si nécessaire)</li> <li>- Faire un bilan avec les élèves surtout si l'enseignant encadre.</li> </ul>
<p>Le caractère risqué des activités enseignées</p> <p>« ... Le juge requiert des enseignants qu'ils gèrent cette notion de sécurité dans la pratique de ces activités en bon père de famille... »</p>	<p>Pour participer à l'activité plongée, tout élève doit avoir validé le test « du savoir nager » (en annexe)</p> <p>Pour participer, tout élève doit être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique ou scaphandre</p> <p>L'organisation de cette activité est intimement liée aux conditions météorologiques.</p>	<p>Si la température de l'eau est inférieure à 25° C, une protection thermique est obligatoire</p> <p>La sécurité en plongée passe par le respect des normes d'encadrement qui sont très contraignantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour un baptême : 1 moniteur E1 pour 1 baptisé</li> <li>• Pour une formation niveau 1 ou 2 : 1 moniteur E2 pour maxi 4 élèves</li> <li>• Pour une exploration : 1 guide palanquée niveau 4 pour 4 plongeurs</li> </ul> <p>La sécurité en plongée passe par le respect des normes de profondeur :</p> <p>Baptême : 0 à 6m  Début de formation niveau 1 : 0 à 12m  Fin de formation niveau 1 : 0 à 20m</p>

## 2 - Conduite à tenir en cas d'accident

Il faut tout d'abord apprécier la nature et la gravité de l'accident

Prendre les bonnes décisions

Puis donner les instructions en adoptant une attitude calme et rassurante

Enfin prévenir les secours si nécessaire

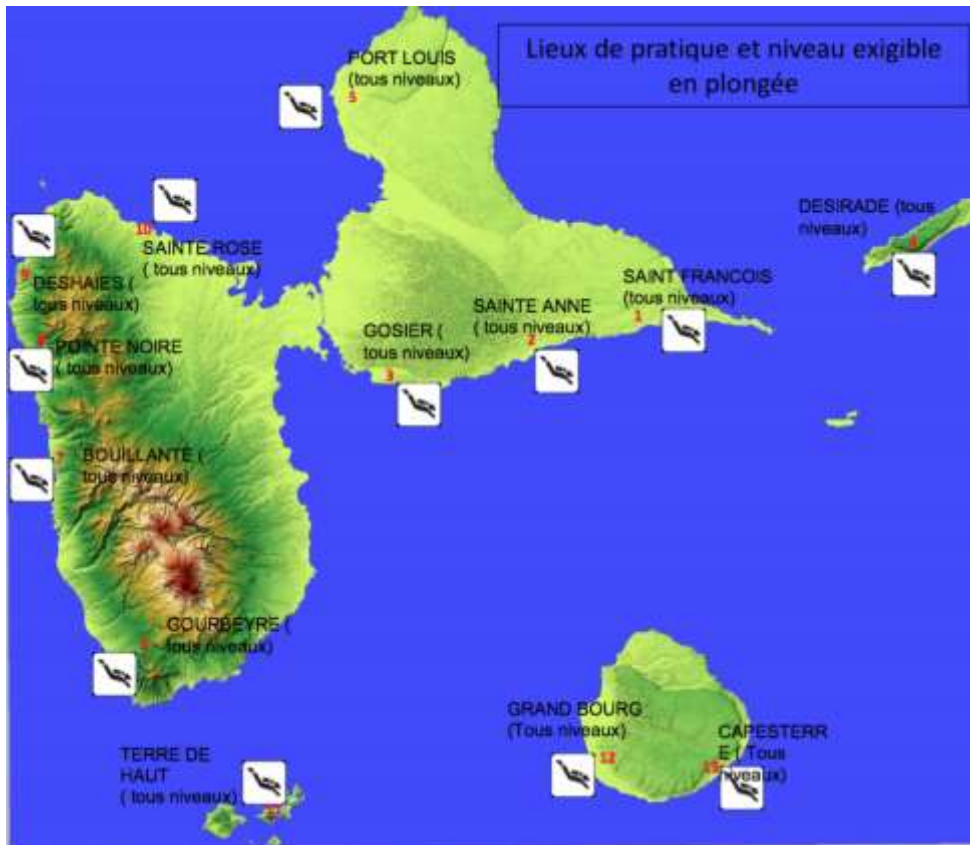
Comportements observés	Conduite à tenir
Le froid	<p>Arrêter la plongée, enlever la combinaison humide, sécher sans friction l'élève et le couvrir avec des vêtements secs ou couverture de survie</p> <p>Rassurer et surveiller la conscience et la ventilation</p> <p>Prévenir les secours si nécessaire, si pas d'amélioration ou détresse</p> <p>Rappeler toutes les palanquées pour un retour à terre</p>
<b>Les barotraumatismes</b> (traumatismes liés aux variations de pression)	<p><b>Plaquage de masque</b> : Souffler par le nez lors de la descente.</p> <p><b>Douleur au sinus à la descente</b> : Remonter un peu; si les douleurs persistent, arrêter la plongée en remontant doucement.</p> <p>Douleur aux dents : Idem.</p> <p><b>Douleur au oreilles</b> : S'arrêter dès la moindre gêne et revenir à la profondeur où la douleur disparaît. Si elle persiste, l'arrêt définitif de la plongée s'impose. Maintenir l'oreille à l'abri du vent et consulter un médecin.</p> <p>Suppression pulmonaire : Accident GRAVE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alerter les secours qui évacueront la victime vers le CHU équipé d'un caisson hyperbare et rappeler les autres palanquées</li> <li>- Déséquiper la victime et la sortir le plus rapidement possible de l'eau</li> <li>- L'installer en position semi-assise avec les jambes surélevées.</li> <li>- Pratiquer les gestes de secours si détresse vitale immédiate (réanimation cardio-pulmonaire)</li> <li>- Mettre la victime sous oxygénothérapie à un débit de 15 L/min</li> <li>- Si la victime est consciente, lui faire boire de l'eau plate</li> </ul>
L'accident de <b>décompression</b> ADD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alerter les secours qui évacueront la victime vers le CHU équipé d'un caisson hyperbare</li> <li>- Déséquiper la victime et la sortir le plus rapidement possible de l'eau</li> <li>- L'installer en position décline avec les jambes surélevées</li> <li>- Mettre la victime sous oxygénothérapie à un débit de 15 L/min</li> <li>- Si la victime est consciente et après s'être assuré qu'elle ne présente pas de contre-indications à l'aspirine, lui faire absorber 500mg dissous dans de l'eau plate IMMEDIATEMENT</li> <li>- Faire boire régulièrement de l'eau plate</li> <li>- Récupérer un max. d'informations auprès de la palanquée sur les circonstances de l'accident et noter sur une fiche les paramètres de la plongée</li> </ul>
<b>L'essoufflement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cesser tout effort, essayer de ralentir la respiration</li> <li>- Remonter lentement l'élève en le tenant pour le rassurer</li> <li>- Interrompre la plongée</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En surface mettre la victime au repos, la réchauffer et éventuellement lui faire inhaler de l'oxygène</li> </ul>
<b>Les accidents liés à la faune ou flore</b> : brûlure, piqûre poisson lion, morsure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêt de la plongée</li> <li>- Pour piqûre de poisson lion : approcher d'une source de chaleur (flamme, eau chaude à terre)</li> <li>- Alerter les secours et rappeler toutes les palanquées</li> <li>- Surveiller et rassurer</li> </ul>
<b>La noyade</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sortir la victime le plus rapidement possible de l'eau, la déséquiper, sécher et couvrir</li> <li>- Rappeler les autres palanquées</li> <li>- Passer l'alerte ou faire passer le plus tôt possible</li> </ul> <p><b>Si victime consciente</b> : faire inhaler de l'O2 (15 L/min)  <b>Si victime inconsciente mais ventile</b> : Mettre en PLS et faire inhaler de l'O2  <b>Si victime inconsciente et ne ventile plus</b> : Entamer au plus vite une réanimation cardio-pulmonaire et rappeler toutes les palanquées pour un retour à terre</p>

### 3 - Les lieux de pratique

	Sites
SUD GRANDE TERRE	SAINT-FRANCOIS SAINTE-ANNE GOSIER, bas du fort
NORD GRANDE TERRE	PORT LOUIS
SUD BASSE TERRE	GOURBEYRE BOUILLANTE
NORD BASSE TERRE	SAINTE-ROSE DESHAIES POINTE NOIRE
MARIE GALANTE	GRAND-BOURG CAPESTERRE DE MG
SAINTE	
DESIRADE	
SAINT-MARTIN	



#### 4 - Experts référents

ODIOT Céline Lycée Y. Leborgne à sainte Anne : odiot.celine@wanadoo.f

## LA PRATIQUE SCOLAIRE DE LA RANDONNÉE SPORTIVE EN GUADELOUPE

La présence du parc national de Guadeloupe doit inciter à la pratique de la randonnée et la découverte du patrimoine exceptionnel dont nous disposons. Elle doit viser à la prise de conscience de la nécessité de préserver notre environnement. La variété et la multitude des traces sont un atout important permettant de répondre à l'ensemble des élèves guadeloupéens.

Les prérequis à la randonnée sportive :

L'enseignant doit s'assurer de l'aptitude de ses élèves :

- Bilan médical : allergie particulière, diabète, drépanocytose, asthme, obésité, problème articulaire.
- Savoir nager en cas de traversée de rivière

### 1 - Repères concernant la sécurité en randonnée sportive dans le cadre scolaire

Critères	Les incontournables	Les recommandations
<p><b>Les conditions matérielles</b></p> <p>«...les dispositions à prendre relèvent plus d'un jugement raisonné que d'une énumération de consignes...»</p>	<p>Équipement obligatoire pour l'encadrement:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Téléphone portable pour chaque encadrant</li> <li>- 1 frontale par encadrant</li> <li>- Sifflet, imperméable</li> <li>- Eau et réserve alimentaire</li> </ul> <p>Équipement des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue vestimentaire adaptée.</li> <li>- Eau, réserve alimentaire énergétique, imperméable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une carte de randonnée</li> <li>- Une corde (10 m environ) permet de délimiter un espace, d'installer une main courante, de réaliser un cacolet (transport à dos d'homme d'un blessé).</li> <li>- Une boussole ou GPS</li> <li>- Chaussures fermées à lacet et cramponnées</li> <li>- Vérifier l'équipement des élèves.</li> </ul>
<p><b>Les consignes données aux élèves</b></p> <p>«...l'enseignant fonde son appréciation sur le niveau de maîtrise de l'activité acquise par les élèves et sur les objectifs pédagogiques recherchés au cours de la séance...»</p>	<p>Informers les élèves sur le positionnement de l'encadrement lors de la randonnée, le type de balisage à suivre.</p> <p>Demander aux élèves de rester sur le sentier et de ne jamais s'isoler.</p> <p>Informers les élèves sur la conduite à tenir en cas de problèmes (perte, changement météo, blessure élève ou enseignant)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préciser les modalités de groupements.</li> <li>- Rappeler les consignes aux élèves concernant le respect de l'environnement</li> </ul>
<p><b>La maîtrise du déroulement du cours</b></p> <p>«...le professeur doit exercer une surveillance normale sur les activités de ses élèves, afin qu'il puisse intervenir rapidement en cas de problème...»</p>	<p>S'assurer que les consignes sont respectées</p> <p>S'assurer que le rythme de progression est adapté à tous</p> <p>Faire des pauses régulières selon le rythme des élèves.</p> <p>Prévoir un élève référent serre file</p> <p>Vérifier régulièrement l'effectif</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désigner 2 ou 3 élèves référents qui pourraient appeler les secours au cas où l'enseignant ne pourrait pas le faire.</li> <li>- Prévoir si possible des sentiers de réchappe et une marge horaire tampon pour éviter les retards en cas d'incidents.</li> <li>- Communiquer à tous les élèves le numéro GSM d'un</li> </ul>

		encadrant. - Constituer des binômes
<b>Le caractère risqué des activités enseignées</b>  «...le juge requiert des enseignants qu'ils gèrent cette notion de sécurité dans la pratique des activités enseignées en "bon père de famille"...»	Les portions à risque feront l'objet d'une attention particulière et d'une augmentation des mesures de sécurité.  S'assurer que les élèves savent nager en cas de traversée de rivière.	- Suivre d'éventuelles dégradations des conditions météorologiques - Mise en place de mains courantes

## 2 – Analyse des accidents et conduite à tenir en cas d'incident

Comportement observé	Conduite à tenir
<b>Élève qui progresse très lentement</b>	- Utiliser la réchappe - Utiliser des bâtons - Le soulager de son sac ou de son poids
<b>Élève ne peut plus progresser (blessure, malaise...)</b>	- Protéger, alerter les secours (112) - Secourir
<b>Le sentier devient impraticable (changement météo)</b>	- Privilégier la réchappe ou le demi-tour - Si c'est impossible déclencher les secours et se mettre à l'abri
<b>Le responsable a un problème</b>	Un des élèves référents déclenche les secours
<b>Élève perdu</b>	L'élève fait demi-tour et essaie de rejoindre le dernier point connu (carrefour de chemins, etc.) L'élève reste sur place, se signale à l'aide du sifflet ou appelle. Il attend qu'on vienne le chercher.

Certaines traces peuvent être très difficiles (présence de racines ou rochers)  
Privilégier un parcours montant plutôt que descendant sur la basse terre. Beaucoup de perte de temps à la descente. (Évaluation difficile de la durée de descente)  
Le climat tropical de l'île est synonyme de soleil brûlant et de fortes chaleurs, notamment sur le littoral. Il convient donc que les enseignants d'EPS soient particulièrement vigilants sur l'hydratation de leurs élèves, le port de casquettes et l'utilisation de crèmes solaires. Inversement, de fortes pluies et des vents violents peuvent se produire, nécessitant des vêtements de protection adaptés. En cas de fortes pluies et soudaines, il est impératif de s'éloigner des abords des rivières le plus rapidement possible.

## 3- Lieux de pratique

Tous les sentiers balisés et entretenus régulièrement peuvent être envisagés comme lieux de pratique.

Quelques randonnées :

<http://www.zoom-guadeloupe.fr/>

<http://rando.guadeloupe-parcnational.fr/>

(Trace GPS, photos, intérêt de la rando, informations pratiques...)

Basse Terre Sud

- La Soufrière, différentes variantes selon les niveaux
- La chute du galion, trace de l'armistice, la citerne
- Trace des étangs
- La cascade paradis
- La cascade de bras du Fort

Route de la traversée

- La lézarde – Tambour
- La rivière kiok

Le littoral

- Anse Bertrand – Port Louis
- Anse à la Gourde – Pointe des châteaux
- Le littoral du Moule

#### 4 - Particularités sur la mise en œuvre de la randonnée sportive

Le choix d'un parcours de Randonnée Sportive constitue un élément déterminant pour assurer la sécurité des pratiquants. Sont regroupées dans le tableau ci-dessous les informations permettant de construire une portion de parcours.

Il faut aussi rappeler que les zones à risques doivent être très clairement indiquées avant le départ.

	Dénivelé	Distance	Durée
<b>Compétences niveau 1</b>	50 à 150m	3 à 4 km	1h - 1h30
<b>Compétences niveau 2</b>	150 à 250 m	4 à 5 Km	1h30
<b>Compétences niveau 3</b>	300 à 500m	5 à 6 km	2 h
<b>Compétences niveau 4</b>	500 à 700 m	6 à 8 km	2h30 - 3h
<b>Compétences niveau 5</b>	600 à 900 m	8 à 10 km	3h - 4h

#### 5 - Enseignants référents :

Frankie

Corbet,

Stéphane

Philibert.



La pratique du Stand Up Paddle (SUP) a pour but de se déplacer debout sur une planche, sur un plan d'eau ou sur des vagues, une pagaie constituant un moyen d'aide au déplacement et à l'optimisation des trajectoires.

La Guadeloupe présente un terrain de jeu très diversifié pour la pratique du SUP. Cette APSA est pratiquée sur tous les plans d'eau. La pratique du SUP en eau plate et milieux ouverts (mers et océans), ou milieux fermés sans courant (lacs et canaux) est différente du SUP dans les vagues, qui serait plutôt réservée à l'élite.

Conditions de navigation :

Pour les SUP rentrant dans la catégorie des engins de plage, la navigation est donc limitée à 300m de la côte. Les SUP de plus de 3,50m, c'est-à-dire les 11'6 et plus, ne sont plus considérés comme des engins de plage. Ils sont donc autorisés à dépasser la bande des 300m, sans aller au-delà des 2 milles d'un abri.

Au-delà des 300m, le matériel d'armement et de sécurité basique, adapté aux caractéristiques de l'embarcation, est obligatoire jusqu'à 2 milles d'un abri. Conformément à l'article 240-3.07, l'Arrêté du 28 avril 2014 portant modification de l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires (division 240 du règlement annexé) modifie la définition des engins de plage : Il est rappelé que les embarcations propulsées par l'énergie humaine dont la longueur de coque est inférieure à trois mètres cinquante ou qui ne satisfont pas aux conditions d'étanchéité, de stabilité et de flottabilité du point 7 de l'article 240-2.09 sont considérées comme des engins de plage.

Vous devrez vous équiper :

- d'un équipement individuel de flottabilité (art. 240- 3.12) ou combinaison de protection (art. 240-3.13) : un gilet de flottaison ou une combinaison néoprène.
- d'un moyen de repérage lumineux (art. 240-3.14),
- d'un dispositif de remorquage : le plug du leash et le leash permettent de remplir cette condition.

Attention : les SUP gonflables de plus de 3,50m seront autorisés à dépasser les 300m à la seule condition qu'ils soient constitués d'au moins 2 compartiments gonflables. Par conséquent, les SUP qui ne disposent que d'un bouchon de gonflage ne seront pas autorisés à dépasser les 300m.

Milieu de pratique :

- Eau plate milieux ouverts (mers et océans), milieux fermés sans courant (lacs et canaux) :

Un moyen d'aide à la flottabilité est obligatoire : combinaison isotherme néoprène ou gilet de flottaison.

Le nombre maximal d'élèves par moniteur est fixé à 12. Ce nombre pourra être revu à la baisse par le moniteur en fonction des conditions environnementales et du niveau de pratique des élèves. Pour une pratique en itinérance (au-delà d'une distance équivalente à une durée d'une heure) :

- le moniteur devra informer le poste de secours ou un tiers de son parcours,
- le moniteur devra disposer d'un sac étanche comprenant un moyen de communication, une trousse de secours, un dispositif de remorquage, un moyen de repérage lumineux conforme aux dispositions de l'article 240-3.14 (Division 240) et un avertisseur sonore pour une pratique au-delà de 300m.

- Vagues (mer et océan) :

Le nombre maximal d'élèves par moniteur est fixé à 4. Ce nombre pourra être revu à la baisse par le moniteur en fonction des conditions de mer et du niveau de pratique des élèves.

- Préconisation : Avant la première séance dans les vagues, le moniteur devra s'assurer que les pratiquants aient un niveau minimal de pratique en eau plate.

## 1 - Repères concernant la sécurité en Stand up Paddle dans le cadre scolaire

Critères	Les incontournables	Les recommandations
<p>Les conditions matérielles</p> <p>« ...les dispositions à prendre relèvent plus d'un jugement raisonné que d'une énumération de consignes... »</p>	<p>- Repérer les endroits les plus propices au débarquement des élèves.</p> <p>-Équipement obligatoire du pratiquant : leash, gilet de sauvetage aux normes CE ou combinaison.</p>	<p>- Possibilité de s'équiper d'un leash pour remorquer une embarcation.</p> <p>- Équipement non-obligatoire mais recommandé du pratiquant : Chaussures fermées, vêtements adaptés à la météo, protection contre le soleil : lycra, casquette, écran solaire (ou contre le froid).</p>
<p>Les consignes données aux élèves</p> <p>« ...l'enseignant fonde son appréciation sur le niveau de maîtrise de l'activité acquise par les élèves et sur les objectifs pédagogiques recherchés au cours de la séance... »</p>	<p>Se mettre à l'eau uniquement lorsque le professeur est sur l'eau et qu'il en a donné l'autorisation.</p> <p>Imposer la consigne de ne jamais franchir les limites d'évolution de l'exercice. Naviguer toujours avec le professeur à vue.</p>	<p>- Expliquer la conduite à tenir en cas de chute. Cette compétence fondamentale fera l'objet d'un apprentissage dès le début du cycle.</p> <p>- Expliquer la notion d'entraide et de sécurité collective qui fera également l'objet d'un apprentissage particulier : comment porter secours à un élève en difficulté.</p>

<p>La maîtrise du déroulement du cours</p> <p>« ...le professeur doit exercer une surveillance normale sur les activités de ses élèves, afin qu'il puisse intervenir rapidement en cas de problème... »</p>	<p>- Le professeur est nécessairement sur l'eau et équipé suivant les mêmes règles que ses élèves.</p> <p>- L'enseignant doit avoir ses élèves dans son champ visuel et se trouver à distance d'intervention de ceux-ci.</p> <p>- L'enseignant se positionnera à proximité d'un obstacle ou d'une difficulté identifiée s'il y a lieu.</p>	<p>- L'enseignant s'équipera d'une corde de sécurité et d'un leash de remorquage selon les conditions de pratique.</p> <p>- Respecter une progressivité dans les apprentissages en privilégiant en début de cycle, la maîtrise des manœuvres liées à la sécurité : tomber/remonter sur sa planche, récupérer une pagaie...</p>
<p>Le caractère risqué des activités enseignées</p> <p>« ...le juge requiert des enseignants qu'ils gèrent cette notion de sécurité dans la pratique des activités enseignées en "bon père de famille..." »</p>	<p>Les élèves ont l'attestation du « savoir nager » (en annexe).</p>	

## 2 - Conduite à tenir en cas d'incident

Dans tous les cas, la spécificité de l'intervention de secours en Stand Up Paddle consiste à soustraire au plus vite l'élève aux risques de la noyade.


Comportement observé	Conduite à tenir
<p><b>Le malaise</b> (coup de chaud ou grosse fatigue)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire débarquer l'élève au plus vite, le mettre à l'ombre et au repos en position allongée (sauf s'il adopte spontanément une autre position).</li> <li>- Desserrer les vêtements gênant la respiration.</li> <li>- Lui donner à boire pour l'hydrater. La rassurer tout en veillant à son état de conscience. En cas de doute, prévenir les secours.</li> <li>- Parallèlement, stopper tous les départs d'exercice et regrouper les élèves.</li> </ul>
<p><b>Un élève s'est blessé</b> (choc, luxation, entorse...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider l'élève à regagner le bord en lui demandant de bouger le moins possible ou en immobilisant le membre touché, si possible en le remorquant.</li> <li>- Sur place, le professeur intervient en fonction de la blessure avec, soit un retour vers la classe, soit un déclenchement des secours.</li> </ul>



### 3 - Le respect de l'environnement

- Dans le cas d'une pratique en lagon, proscrire tout contact avec le massif corallien : le niveau d'eau doit être suffisant pour pagayer sans jamais toucher le corail avec l'embarcation ou la pagaie.

### 4 - Lieux de pratique

Cf. Carte des spots de surf 

### 5 - Particularités pédagogiques sur la mise en œuvre du SUP

Le choix du site de pratique constitue un élément déterminant pour assurer la sécurité des pratiquants. On privilégiera si possible un bassin d'eau calme et suffisamment abrité (difficultés souvent liées au vent à proximité des côtes) pour conduire une initiation en toute sécurité.

Le type d'embarcation utilisée est également un paramètre important et peut constituer à lui seul une progression dans le déroulement d'un cycle d'activité. C'est dans ce souci que l'utilisation de planches "Allround" se généralise en initiation et que sont souvent proposées dans un deuxième temps, des planches plus spécialisées et plus complexes à manœuvrer (race, surf)

### 6 - Enseignant référent :

Laurent ETIENNE



L'initiation au Surf sous réserve de respecter le cadre réglementaire défini précédemment (règles de sécurité, encadrement, etc.) ne présente pas plus de risques que tout autre discipline sportive. Aucun texte législatif ne s'oppose en principe, à ce que le Surf puisse être enseigné dans le cadre scolaire. Toutefois, il conviendra de respecter dans l'organisation de cette pratique, certaines dispositions réglementaires édictées par l'autorité administrative (Inspection Académique, Rectorat) pouvant préciser les conditions de pratique et d'enseignement de la pratique.

Intervention de l'enseignant dans l'enseignement du surf

Tout enseignant peut, dans le cadre de son activité professionnelle et/ou de ses missions, légalement organiser et conduire un enseignement surf, s'il considère qu'il en détient les compétences, en assume la responsabilité, et respecte l'ensemble des mesures sécuritaires et législatives liées à sa mise en œuvre.

Suivant le niveau des élèves et les conditions de pratique les normes d'encadrement pourront varier, mais elles ne sauraient dépasser un **groupe de 8 élèves par cadre**. Lorsque les conditions optimales ne sont pas réunies, il conviendra d'appliquer des mesures sécuritaires plus strictes. De plus les autres dispositions liées au matériel ou au site de pratique (réglementation des plages, zonage des espaces de pratique, aspect matériel, etc.) devront être strictement appliquées.

### 1 - Repères concernant la sécurité en Surf dans le cadre scolaire

Voir tableau du Stand-Up paddle.

## 2- Conduite à tenir en cas d'incident

Dans tous les scénarii la spécificité de l'intervention de secours en surf consiste à soustraire au plus vite l'élève aux risques de la noyade.

Comportement observé	Conduite à tenir
<b>Le malaise</b> (coup de chaud ou grosse fatigue) L'essoufflement	<ul style="list-style-type: none"><li>- Sortir l'élève de l'eau le plus rapidement, le mettre à l'ombre et au repos en position allongée (sauf si elle adopte spontanément une autre position).</li><li>- Desserrer les vêtements gênant la respiration.</li><li>- Lui donner à boire pour l'hydrater. La rassurer tout en veillant à son état de conscience. En cas de doute, prévenir les secours.</li><li>- Parallèlement, stopper tous les départs d'exercices et regrouper les élèves.</li></ul>
<b>Un élève s'est blessé</b> (choc, luxation, entorse...).	<ul style="list-style-type: none"><li>- Aider l'élève à regagner le bord en lui demandant de bouger le moins possible ou en immobilisant le membre touché, si possible en le remorquant.</li><li>- Sur place, le professeur intervient en fonction de la blessure avec soit un retour vers la classe, soit un déclenchement des secours.</li></ul>

## 3 - Le respect de l'environnement

- Dans le cas d'une pratique à proximité de la Kaye : proscrire tout contact avec le massif corallien : le niveau d'eau doit être suffisant pour évoluer sans jamais toucher le corail.

## 4 - Lieux de pratique

Cf. Carte des spots de surf



## 5 - Enseignants référent :

Laurent ETIENNE

## 6 - Le surf et ses principales disciplines associées

### LE SURF

D'origine polynésienne, le surf fut pendant très longtemps l'apanage des familles royales dont les chefs prouvaient leur valeur, leur force et leur courage en affrontant les vagues. Apparu en France à la fin des années 50 à Biarritz, le surf consiste à se maintenir debout en équilibre sur une planche, porté par une vague déferlante en exécutant des manœuvres. Discipline exigeante, le surf demande un long apprentissage.

### LE BODYBOARD

Relancé dans les années 70 par Tom Morey, inventeur de la planche en mousse polyuréthane qui fit son renom, le bodyboard consiste à glisser, allongé sur la planche, en réalisant de nombreuses manœuvres acrobatiques.

Accessible à tous, quelques jours suffisent pour commencer à maîtriser sa planche et découvrir les premières sensations de glisse.

### LE LONGBOARD

Retour aux sources du surf, par sa recherche des sensations de glisse pur et son esthétisme, le longboard consiste à glisser sur les vagues à l'aide de planches dont la longueur dépasse 9 pieds (2.74 m). Jusqu'à une époque récente réservée aux "Tontons

Surfeurs”, le longboard attire de plus en plus d’adeptes, même parmi les plus jeunes en raison de son aspect gracieux et authentique.

#### LE BODYSURF

L’apparition du body surf est antérieure à celle du surf. Le body surf consiste à surfer la vague avec son corps. C’est une discipline exigeante qui met en exergue le respect fondamental de la nature et la confrontation directe avec l’océan. Le body surf constitue un préalable incontournable à la formation à tout autre sport de glisse. Le stand up paddle (SUP) est une discipline du surf où le surfer est debout sur une planche plus longue et plus large qu’un longboard classique et se déplace à l’aide d’une pagaie.

Lorsqu’il a choisi sa vague, il se propulse à l’aide de sa pagaie pour acquérir une vitesse suffisante et au take off se déplace vers l’arrière de sa planche. Il se dirige grâce au poids de son corps et à sa pagaie, utilisée alors comme un point de pivot, appuyée sur l’eau du côté du creux la vague

Le Stand Up Paddle Surf est une discipline du surf où le surfer est debout sur une planche et consiste à prendre les vagues en s’aidant d’une pagaie.

## LA PRATIQUE SCOLAIRE DU V.T.T. EN GUADELOUPE

La Guadeloupe par sa diversité de paysages est en mesure de proposer une offre importante de randonnée à V.T.T. Le déplacement relativement rapide du VTT permet d'aller plus loin dans la découverte de notre environnement. La variété et la multitude des traces est un atout important permettant de répondre aux enjeux de formation que l'activité propose : Développement de l'habileté à piloter un VTT, et développement du niveau d'autonomie dans l'activité (préparation du VTT, du parcours, gestion de la météo etc....). L'activité cycliste en Guadeloupe est très populaire, l'approche scolaire par le V.T.T. des élèves guadeloupéens est un moyen d'ancrage fort dans la culture sportive Guadeloupéenne. Néanmoins, les caractéristiques environnementales tropicales nécessitent quelques recommandations : Eviter la pratique pendant les heures de fortes chaleur (11h00-15h00) d'où la recommandation d'avoir de l'eau pour chaque sortie. L'amplitude diurne ne permet pas de s'aventurer au-delà de 17h30 du mois de septembre jusqu'au mois d'avril, et jusqu'à 18h00 du mois d'avril jusqu'au mois de juin. De nombreuses espèces végétales porteuses d'épines acérées sont présentes sur les chemins et sentiers. Les crevaisons y sont fréquentes.

### 1 - Repères concernant la sécurité en VTT dans le cadre scolaire

Critères	Les incontournables	Les recommandations
<p>Les conditions matérielles</p> <p>«...les dispositions à prendre relèvent plus d'un jugement raisonné que d'une énumération de consignes...»</p>	<p>- S'assurer du droit d'utiliser le site pour le VTT et s'informer sur d'éventuels autres utilisateurs.</p> <p>-Vérification de la capacité de l'élève à maîtriser son VTT</p> <p>Milieu et conditions matérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les outils et le matériel qu'il faut emporter</li> <li>• Un éclairage de signalisation en cas de rentrée tardive après la tombée de la nuit (tôt en Guadeloupe)</li> </ul>	<p>- Mairie, ONF, Parc National</p> <p>- Club locaux, et Comité du cyclisme Guadeloupéen : <a href="http://www.guadeloupecyclisme.com/">http://www.guadeloupecyclisme.com/</a></p> <p>- Le relevé avec un GPS permet d'imprimer le parcours sur une carte (Géoportail, Google map) et ainsi de donner au chef d'établissement le tracé du parcours qui sera réalisé.</p> <p>- Les 2 ou 3 premières séances doivent être consacrées à la vérification de la maîtrise du VTT par l'élève, en proposant des petits parcours de maniabilité de type trial (facile), des petites montées pour l'utilisation des vitesses, et des petites descentes pour tester les capacités de freinage.</p> <p>Matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériel adapté au milieu et compétences des élèves (VTT trop petit ou trop grand)</li> <li>- Vérification du matériel et remise en état éventuelle (avant et/ou après l'activité)</li> </ul> <p>Milieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche d'un lieu/parcours correspondant aux objectifs d'apprentissage et au niveau des élèves.</li> <li>- Prévoir un aménagement nécessaire et d'éventuelle réchappe pour raccourcir l'itinéraire.</li> <li>- Bien connaître le lieu de pratique selon les conditions (humide, glissant,</li> </ul>

		<p>sablonneux)</p> <p>Outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- clefs mâles ou BTR de 2-3-4-5-6-7-8</li> <li>- clefs plates ou à œil de 8-9-10-11-14-15-17</li> <li>- clefs à tubes de 10 et 14 (pour écrou de manivelles)</li> <li>- tournevis plat et cruciforme</li> <li>- dérive-chaîne solide</li> <li>- clef à rayons</li> <li>- trois démonte-pneus</li> <li>- clef multiprise</li> <li>- pince universelle</li> </ul> <p>Matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- deux chambres à air et un chiffon</li> <li>- deux câbles de frein arrière</li> <li>- deux câbles de dérailleur</li> <li>- une boîte de réparation (colle, rustines)</li> <li>- une pompe avec deux embouts différents</li> </ul> <p>Tout matériel sera à gérer en fonction de la distance et de l'effectif.</p>
<p>Les consignes données aux élèves</p> <p>«...l'enseignant fonde son appréciation sur le niveau de maîtrise de l'activité acquise par les élèves et sur les objectifs pédagogiques recherchés au cours de la séance...»</p>	<p>Consignes de la sécurité passive</p> <p>Consignes de la sécurité active</p> <p>Consignes spécifiques en VTT</p> <p>Consignes de réchappe en cas de problème</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préciser les modalités de groupements</li> <li>Généralement 2 encadrants pour 12 élèves avec un encadrant en serre-file (dans la mesure du possible, regrouper les élèves par niveau)</li> <li>- Vérifier l'équipement (eau, barres, casque, gants, lunettes, cuissard, VTT en bon état)</li> <li>- Donner des consignes aux élèves concernant le respect de l'environnement.</li> <li>- Objectiver les risques, les dangers.</li> <li>- Rappeler systématiquement les consignes et leur intégration. Ce sont des consignes strictes à valeur d'obligation.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise de l'arrêt, de la distance entre les élèves, de l'espace, de son matériel.</li> <li>- Mise en place d'un code de communication pour doubler, s'arrêter, franchir un obstacle...</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Doser l'effort physique fourni.</li> <li>- Ne pas surestimer ses capacités physiques, surtout en début de séance</li> <li>- Ne pas oublier de boire souvent par petite quantité durant l'effort et après l'effort.</li> <li>- Garder toujours un ou deux braquets de réserve pour permettre une relance efficace.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir sauter du VTT sans se faire mal</li> <li>- Savoir jeter le VTT d'un côté et sauter de l'autre</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir se mettre en position de descente</li> <li>- Mettre un pied à terre plutôt que de tenter l'impossible</li> <li>- Demander à l'élève de signaler un problème physique ou mécanique.</li> </ul>
<p>La maîtrise du déroulement du cours</p> <p>«...le professeur doit exercer une surveillance normale sur les activités de ses élèves, afin qu'il puisse intervenir rapidement en cas de problème...»</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer que les consignes sont respectées</li> <li>- S'assurer que le rythme de progression est adapté à tous</li> <li>- Prévoir un élève référent serre file</li> <li>- Vérifier régulièrement l'effectif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désigner 2 ou 3 élèves référents qui pourraient appeler les secours au cas où l'enseignant ne pourrait pas le faire (rôles)</li> <li>- Prévoir si possible des sentiers de réchappes et une marge horaire tampon pour éviter les retards en cas d'incidents.</li> <li>- Communiquer à tous les élèves le numéro GSM d'un encadrant.</li> <li>- Constituer des binômes</li> </ul>
<p>Le caractère risqué des activités enseignées</p> <p>«...le juge requiert des enseignants qu'ils gèrent cette notion de sécurité dans la pratique des activités enseignées en "bon père de famille...»</p>	<p>Les portions à risque feront l'objet d'une attention particulière et d'une augmentation des mesures de sécurité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre d'éventuelles dégradations des conditions météorologiques</li> <li>- Utilisation des réchappes</li> </ul>

## 2 - Conduite à tenir en cas d'incident

Comportement observé	Conduite à tenir
Élève qui progresse <b>très lentement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser la réchappe</li> <li>- Le soulager de son sac ou de son poids</li> </ul>
Élève ne peut plus progresser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protéger, alerter les secours (112) Secourir</li> </ul>
Sentier devient <b>impraticable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Privilégier la réchappe ou le demi-tour</li> <li>- Si c'est impossible déclencher les secours et se mettre à l'abri</li> </ul>

**Le port du casque est obligatoire .L'utilisation de lunettes et de gants pour se protéger des projections est très fortement recommandé.**

## 3- Lieux de pratique

Tous les sentiers balisés et entretenus régulièrement peuvent être envisagés comme lieux de pratique.

Quelques randonnées : <http://www.vttguadeloupe.com/traces-et-parcours>

#### 4 - Particularités sur la mise en œuvre du VTT

Le choix d'un parcours de VTT constitue un élément déterminant pour assurer la sécurité des pratiquants.

#### Bibliographie :

L'aventure ça s'apprend ! VTT Hubert GOUTAGNEUX Centre régional de documentation pédagogique de l'académie d'Amiens.

Liens :

<http://pedagogie.ac-limoges.fr/eps/spip.php?article224>

<http://www.vttguadeloupe.com/traces-et-parcours>

<http://webtice.ac-guyane.fr/eps/spip.php?article682>

### LA PRATIQUE SCOLAIRE DE LA VOILE EN GUADELOUPE



L'APSA Voile consiste à se déplacer grâce au vent sur une embarcation instable dans un milieu chargé d'incertitudes

#### 1 - Repères concernant la sécurité en voile dans le cadre scolaire

Critères	Les incontournables	Les recommandations
Les conditions matérielles	- S'assurer de la délimitation des zones de navigation selon les activités	Briefing et schéma sur tableau pour identifier les zones d'évolution et de débarquement.
« ... Les dispositions à prendre avant la pratique relèvent plus du jugement raisonné que	- S'assurer que le site est adapté au niveau des élèves et que le balisage des zones est facilement repérable. - Identifier les endroits les plus propices pour débarquer les élèves et vider les embarcations en cas de	Prévoir un bidon étanche pour protéger les moyens de communication (VHF et Téléphone portable).  Prévoir un couteau pour couper



<p>d'une énumération de consignes... »</p>	<p>dessalage. - S'assurer pour la voile légère d'être équipé d'une VHF sur l'eau et/ou le téléphone portable pour joindre le centre en cas d'urgence et d'un bout de remorquage</p> <p>-Choisir le support et le matériel adapté au site de pratique, au niveau et gabarit des élèves. - Le nombre d'embarcations (15 Planches ou Optimist, ou bien 6 saintoises ou catamarans)</p> <p>-Disposer de l'équipement réglementaire pour pratiquer.</p> <p>- Vêtements adaptés à la météo</p>	<p>les cordages en cas de problème.</p> <p>-Planche à voile / Optimist / Saintoise / Catamaran</p> <p>- La surface des voiles en fonction de la force du vent.</p> <p>- Gilet aux normes CE obligatoire jusqu'à 16 ans</p> <p>- Ecopes ou seaux pour la saintoise et l'optimist. -Lycra, casquette, lunettes de soleil</p>
<p>Les consignes données aux élèves</p> <p>« ... Le professeur fonde son appréciation sur le niveau de maîtrise de l'activité acquis par les élèves et sur les objectifs pédagogiques recherchés dans la séance... »</p>	<p>Des consignes strictes obligatoires sont imposées aux élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur la manipulation du matériel</li> <li>- Sur la façon de gréer et dégréer</li> <li>- Sur la mise à l'eau des bateaux et le départ de la plage (Attendre le signal de l'enseignant)</li> <li>- Sur le retour à la plage et la sortie de l'eau</li> <li>- Sur le respect de la zone de navigation</li> <li>- Sur les règles de croisement entre embarcations.</li> <li>- En cas de chavirage et remorquage</li> </ul>	<p><b>La sécurité matérielle</b> passe par la construction d'une préparation autonome à terre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacer les embarcations ensemble, sans les abîmer</li> <li>- Préparer les embarcations rapidement et correctement (face au vent, mater, hisser les voiles, préparer les écoutes, bouchons, connaître les principaux nœuds, etc.</li> </ul> <p><b>La sécurité matérielle et humaine</b> passe par la maîtrise de manœuvres proche de la terre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manœuvre de départ ordonnée</li> <li>- Mise en place des gouvernails</li> <li>- Ralentir et s'arrêter face au vent (Ne pas « beacher » / Rôle de la vigie)</li> <li>- Remonter les embarcations collectivement sur le sable (ne pas les laisser dans le ressac.</li> <li>- Respecter les distances de sécurité entre bateau et avec des baigneurs éventuels.</li> </ul> <p>La sécurité active des élèves passe ensuite par la compréhension du vent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser des bouées cibles à atteindre (parcours définis/orientation du vent)</li> <li>- Se situer et situer sa route / vent</li> <li>- Situer sa vitesse / vent</li> </ul>
<p>La maîtrise du déroulement du cours</p> <p>« ... Le professeur doit exercer une</p>	<p><b>Participation et présence effective de l'enseignant</b></p> <p>Si présence d'un intervenant extérieur, il est placé sous l'autorité de l'enseignant.</p> <p>On attend donc de lui qu'il soit</p>	<p>La sécurité passe par la connaissance et la maîtrise de l'APS par l'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les règles de navigation</li> <li>- Connaître le matériel pour éviter « la casse » et surtout pouvoir réparer.</li> </ul>

surveillance normale sur les activités de ses élèves afin d'intervenir en cas de problème ... »	capable de faire naviguer un groupe d'élèves en toute sécurité : 1/ En mettant en place une démarche ou progression pédagogique adaptée à l'APSA et aux élèves 2/ En ayant une connaissance précise du matériel utilisé, du plan d'eau, de la météo et surtout de son évolution. 3/En maîtrisant parfaitement son bateau de sécurité (permis mer côtier nécessaire) afin d'être à même d'intervenir en cas de coup dur (casse, coup de vent, dessalage).  L'enseignant doit être à distance d'intervention et doit avoir toujours ses élèves dans son champ de vision.	- Connaître les risques d'accidents et d'incidents les plus fréquents (collisions, dessalage, manque à virer, empannages subis) - Etre équipé d'un bout de remorquage et d'une VHF, un couteau, un téléphone portable, un sifflet, pavillons.  - Préciser les tâches (ce que l'on va faire et comment) - se faire entendre et comprendre Donner des consignes claires, précises et audibles quand on est sur l'eau. Utiliser un code de signaux visuels (pavillons) et sonores. - Repérer et gérer les situations de stress - Intervenir à bon escient (intervention verbale puis physique si nécessaire)
Le caractère risqué des activités enseignées  « ... Le juge requièrent des enseignants qu'ils gèrent cette notion de sécurité dans la pratique de ces activités en bon père de famille... »	Pour participer à l'activité voile, tout élève doit avoir validé le test d'aisance aquatique (en annexe).  L'organisation de cette activité est intimement liée aux conditions météorologiques : - Délimitation des zones de navigation - Effectifs / bateau éventuellement (jusqu'à 3 élèves en catamaran et 4 élèves en saintoise par gros temps) - Exigences attendues  -	

## 2 - Conduite à tenir en cas d'accident

- Il faut tout d'abord apprécier la nature et la gravité de l'accident
- Prendre les bonnes décisions
- Puis donner les instructions en adoptant une attitude calme et rassurante
- Enfin Prévenir les secours si nécessaire

Comportement observé	Conduite à tenir
<b>Le malaise</b> (déshydratation, mal de mer)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire débarquer l'élève au plus vite, le mettre à l'ombre et allongée si possible sauf si elle préfère assise)</li> <li>- Lui donner à boire la rassurer et la surveiller</li> <li>- Faire cesser la navigation en regroupant les élèves à terre</li> <li>- Prévenir les secours si nécessaire car pas d'amélioration</li> </ul>

<p><b>Le traumatisme</b> (dû à un choc)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire débarquer l'élève en lui demandant de ne pas bouger ou le moins possible le membre touché</li> <li>- Intervenir sur la blessure selon les besoins</li> <li>- Demander aux autres élèves de rejoindre la terre</li> <li>- Prévenir les secours si nécessaire</li> </ul>
<p>La <b>perte de connaissance</b> (suite à un choc)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre au plus vite en PLS dans le bateau de sécurité puis à terre</li> <li>- Passer l'alerte au 15 et surveiller jusqu'à leur arrivée</li> <li>- Faire cesser toute navigation en regroupant les élèves à terre</li> </ul>
<p><b>La noyade</b> (si arrêt cardiaque)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passer l'alerte ou faire passer le plus tôt possible</li> <li>- Entamer au plus vite une réanimation cardio pulmonaire</li> <li>- Installer le défibrillateur (si on est dans une base il doit y en avoir un)</li> <li>Continuer de masser (30/2) jusqu'à l'arrivée des secours</li> <li>- Faire cesser toute navigation et faire regrouper les élèves à terre</li> </ul>

### 3 - Lieux de pratique



## 4 - Experts référents

planche à voile : [luc.duponteil@wanadoo.fr](mailto:luc.duponteil@wanadoo.fr) Luc Duponteil au collège Macal à Saint Francois

Optimist : [pascal.gremion@ac-guadeloupe.fr](mailto:pascal.gremion@ac-guadeloupe.fr) Pascal GREMION au collège YSSAP de Sainte Anne

Voile traditionnelle : [luc.ducieux@wanadoo.fr](mailto:luc.ducieux@wanadoo.fr) et [odiot.celine@wanadoo.fr](mailto:odiot.celine@wanadoo.fr) Luc DUCREUX et ODIOT Céline au lycée Y. Leborgne à sainte Anne ,

## LA PRATIQUE SCOLAIRE DU CANOË-KAYAK EN GUADELOUPE

La Guadeloupe présente un terrain de jeu essentiellement maritime pour la pratique du canoë kayak. La pratique scolaire est surtout tournée vers la mer (bande des 300 mètres), le grand cul de sac marin et quelques intrusions sur des embouchures de rivière.

### 1 - Repères concernant la sécurité canoë-kayak dans le cadre scolaire

Critères	Les incontournables	Les recommandations
Les conditions matérielles  (« ...les dispositions à prendre relèvent plus d'un jugement raisonné que d'une énumération de consignes... »)	<ul style="list-style-type: none"><li>- S'assurer que la zone de navigation ne présente pas d'interdiction ou de restrictions particulières : zonede navigation de la marine marchande</li><li>- S'assurer que le site de pratique est bien adapté au niveau des élèves et que les limites de navigation sont biens repérables ou matérialisées.</li><li>- Repérer les endroits les plus propices à l'embarquement et au débarquement des élèves</li></ul> <p>Choisir le matériel adapté au site de pratique, au niveau et gabarit des élèves ainsi qu'aux situations envisagées:</p> <p>Équipement réglementaire du kayakiste:</p> <p>Il conviendra cependant de stopper toute activité nautique en cas de risque d'orage ou de manque de visibilité due à des pluies trop importantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Proposer du matériel en état et conforme à la réglementation code du sport (Articles A322-42 à 62 et annexes – anciennement arrêté du 04/05/1995).</li><li>- Prévoir un petit matériel de secours, des bouteilles d'eau,</li><li>- un téléphone portable à proximité ou dans un sac étanche.</li></ul> <p>Plan, schéma du site à montrer aux élèves.</p> <p>Kayak avec anneaux de bosse, réserves de flottabilité, cales pieds.Toutes les embarcations doivent être équipées d'un bout de remorquage.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Gilet de sauvetage aux normes CE</li><li>- Chaussures fermées</li><li>- Casque si pratique du kayak polo.</li><li>- Vêtements adaptés à la météo (protection contre le soleil : lycra, casquette, écran solaire).</li></ul>
Les consignes données aux élèves  « ...l'enseignant fonde son	<p>N'embarquer que lorsque le professeur est sur l'eau et qu'il en a donné l'autorisation.</p> <p>Imposer la consigne de ne jamais franchir les limites d'évolution de</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Expliquer la conduite à tenir en cas de dessalage. Cette compétence fondamentale fera l'objet d'un apprentissage dès le début du cycle.</li><li>- Expliquer la notion d'entraide</li></ul>

appréciation sur le niveau de maîtrise de l'activité acquise par les élèves et sur les objectifs pédagogiques recherchés au cours de la séance... »	l'exercice. Naviguer toujours avec le professeur à vue.	et de sécurité collective qui fera également l'objet d'un apprentissage particulier : comment porter secours à un élève en difficulté. - Veiller à ce que le milieu naturel soit connu et respecté
La maîtrise du déroulement du cours  « ...le professeur doit exercer une surveillance normale sur les activités de ses élèves, afin qu'il puisse intervenir rapidement en cas de problème... »	Le professeur est nécessairement sur l'eau et équipé suivant les mêmes règles que ses élèves.  L'enseignant doit avoir ses élèves dans son champ visuel et se trouver à distance d'intervention de ceux-ci.  L'enseignant se positionnera à proximité d'un obstacle ou d'une difficulté identifiée s'il y a lieu	L'enseignant pourra s'équiper d'une corde de sécurité et d'un Leach de remorquage selon les conditions de pratique.  Le contenu de la séance sera adapté au niveau des pratiquants, des conditions offertes par le site d'évolution ainsi que des conditions météorologiques  Respecter une progressivité dans les apprentissages en privilégiant en début de cycle, la maîtrise des manœuvres liées à la sécurité: tomber/remonter sur son embarcation, récupérer une pagaie...
Le caractère risqué des activités enseignées  « ...le juge requiert des enseignants qu'ils gèrent cette notion de sécurité dans la pratique des activités enseignées en "bon père de famille"... »	Le test d'aisance aquatique obligatoire pour pratiquer (en annexe)  Le nombre d'élèves sur l'eau plate ne pourra excéder <b>16 personnes par cadre dans des conditions de fonctionnement optimales</b> : périmètre de navigation abrité et identifié.	Faire le test avant le début du cycle.  Prévoir un second intervenant si nécessaire.

## 2 - Conduite à tenir en cas d'incident

Dans tous les scénarii la spécificité de l'intervention de secours en canoë-kayak consiste à soustraire au plus vite l'élève aux risques de la noyade.

Comportement observé	Conduite à tenir
<b>Les blessures</b> (les coups de pagaies, les coups de pointes, etc.)	- Coincements dans l'embarcation : sortir du bateau est une compétence qui s'enseigne et qui est un pré-requis avant les premières sorties. Pour autant le matériel collectif (le kayak, le siège, l'hiloire) et individuel (les vêtements,

	<p>les lacets) doivent répondre aux contraintes citées plus haut pour éviter les risques de coincement.</p> <p>Un soin tout particulier doit être apporté à l'aspect de l'hiloire qui ne doit pas être blessant.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lorsqu'un élève est à l'eau suite à un dessalage, il peut se trouver exposé au risque d'être touché par les pointes des autres kayaks. Elles doivent être d'un diamètre suffisant et ne pas être agressives.</li> <li>- Sur place, le professeur intervient en fonction de la blessure avec soit avec un retour vers la classe, soit un déclenchement des secours.</li> </ul>
<p><b>Les piqûres, les brûlures.</b></p>	<p>Les méduses sont pourvues de tentacules mobiles couvertes de cellules urticantes. Elles entraînent une envenimation désagréable par simple contact. Leur piqûre n'est pas dramatique c'est la répétition des contacts qui peut être à l'origine d'une anaphylaxie sévère .</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extraction de l'eau</li> <li>- Calmer et rassurer le patient puis retirer le reste des filaments restants sans les étaler. Les cellules urticantes continuent à libérer leur venin lorsqu'elles sont sur l'eau .</li> <li>- Rincer la lésion à l'eau de mer, éviter l'eau douce hypotonique qui relarguerait le venin par éclatement (choc osmotique) des nématocystes.</li> </ul> <p>Par la suite antiseptiques.</p> <p>En cas de choc anaphylactique prévenir les secours</p>
<p><b>Le malaise</b> (coup de chaud ou grosse fatigue)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire débarquer l'élève au plus vite, le mettre à l'ombre et au repos en position allongée (sauf si il adopte spontanément une autre position).</li> <li>- Desserrer les vêtements gênant la respiration.</li> <li>- Lui donner à boire pour l'hydrater. Le rassurer tout en veillant à son état de conscience. En cas de doute, prévenir les secours.</li> <li>- Parallèlement, stopper tous les départs d'exercices et regrouper les élèves.</li> </ul>

### 3 - Particularités pédagogiques sur la mise en oeuvre du canoë-kayak

Le choix du site de pratique constitue un élément déterminant pour assurer la sécurité des pratiquants. On privilégiera si possible un plan d'eau calme et suffisamment abrité du vent pour conduire **une initiation** en toute sécurité.

Le type d'embarcation utilisée est également un paramètre important et peut constituer à lui seul une progression dans le déroulement d'un cycle d'activité. C'est dans ce souci que l'utilisation de kayak autovideurs type « *sit on top* » est préférable en initiation ( en général les deux premières séances) et que sont souvent proposées dans un deuxième temps, des embarcations pontées légèrement plus instables et plus complexes à manoeuvrer.

Le professeur doit être prêt à toute intervention : Il possède une liste précise des élèves Il doit être sur l'eau Il doit être équipé d'un gilet de sécurité. Sa tenue vestimentaire et ses chaussures doivent être adaptées à la pratique du kayak. Son bateau doit être adapté à l'enseignement et au sauvetage, bateau ponté, jupé, réactif, pas trop court et plutôt volumineux. Il a dans son champ visuel tous les bateaux et les compte régulièrement.

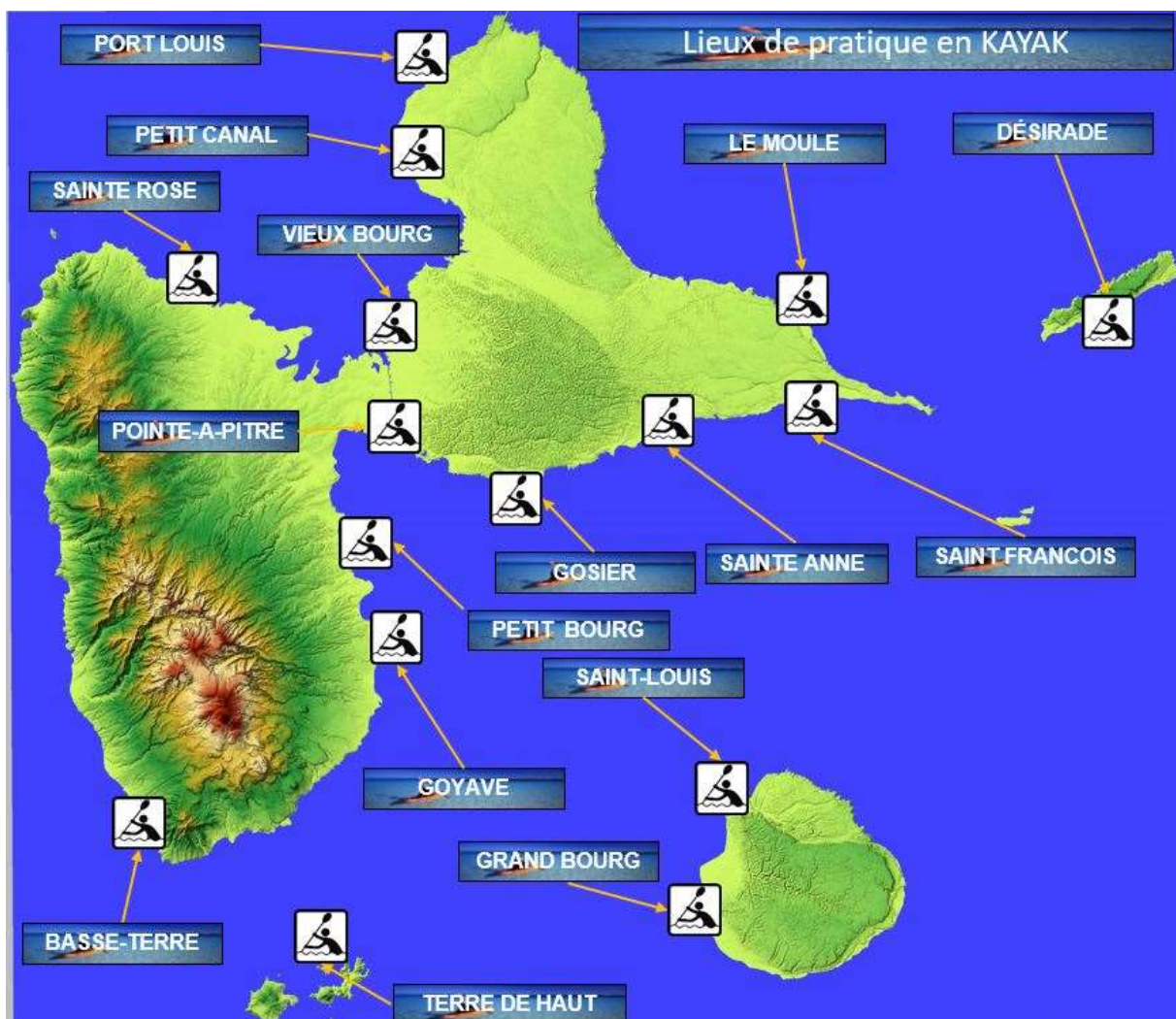
Il doit maîtriser les différentes techniques d'intervention : remorquer un kayak, transporter un élève sur le pont arrière, vider une embarcation sur l'eau.

Il est garant de l'observation des procédures : Les consignes données doivent être claires et précises, rappelées à chaque séance, à chaque changement de site ou d'atelier. Elles doivent avoir été comprises des élèves.

La fédération française de canoë kayak (FFCK) a construit un référentiel pédagogique « pagaies couleurs » auquel on peut se référer, prenant en compte l'ensemble des paramètres constituant l'activité, afin de guider les intervenants dans leur progression pédagogique.

#### 4 - Experts référents

Patrice Aimable, Fabrice Orfila



### La responsabilité de l'enseignant

La Responsabilité de l'enseignant<sup>[1]</sup> La Responsabilité de l'institution publique d'enseignement, de l'Etat La Responsabilité des élèves, des parents

#### • La Responsabilité de l'enseignant

Outre une responsabilité civile, l'enseignant peut aussi devoir assumer une responsabilité pénale lorsqu'il commet une faute d'imprudence ou de négligence. Du fait de l'obligation de surveillance, le monde enseignant connaît un changement de régime de cette responsabilité pénale depuis la loi du 10 juillet 2000. L'application jurisprudentielle de ces nouvelles dispositions fait débat et peut à l'avenir évoluer. Ainsi, seule la jurisprudence actuelle est exposée ci-après.

#### - La responsabilité civile

Les fondements de la responsabilité civile des enseignants, comme celle de tout citoyen sont établis d'abord par les articles 1382, 1383 et 1384 du Code civil qui date de 1804. La responsabilité des enseignants repose depuis sur la loi du 5 avril 1937. Certaines dispositions de cette loi ont été remplacées par celles de l'article L.911-4 du Code de l'Education. Ainsi, les enseignants sont responsables des dommages causés par, ou au détriment, des élèves placés sous leur surveillance. La responsabilité de l'Etat se substitue à celle des membres de l'enseignement qui ne peuvent donc pas être mis en cause devant les tribunaux civils par la victime ou ses représentants. Mais l'Etat peut exercer un recours contre l'enseignant, conformément au droit commun. Les fautes, imprudences ou négligences invoquées contre l'enseignant, dans l'exercice de ses fonctions et responsable du fait dommageable, doivent être prouvées par le plaignant. La responsabilité commence dès que l'élève franchit le portail de l'école et est engagée jusqu'au moment où l'élève est sorti de l'enceinte scolaire.

Dans le cas où l'Etat a été poursuivi et condamné, c'est lui qui paie et répare les dommages. Le maître conserve éventuellement :

- la responsabilité administrative de ses fautes de service, l'administration pouvant estimer que la faute mérite une sanction disciplinaire<sup>[2]</sup> ; la responsabilité civile de ses fautes, étrangères ou non au service. C'est dans ce cas que l'Etat peut se retourner contre le maître pour exercer une action récursoire.

S'agissant des accidents consécutifs à une faute involontaire, l'action récursoire de l'Etat (l'Etat se retourne contre son agent) est engagée de manière rarissime. En revanche, lors de fautes intentionnelles (notamment s'il s'agit d'affaires de mœurs) l'action récursoire est souvent engagée.

Seuls les dommages causés pendant que l'élève est sous la surveillance de l'enseignant peuvent entraîner sa responsabilité civile. Le temps de surveillance comprend les heures d'enseignement, mais aussi la récréation ou les temps de pause entre ses cours. Au collège ou au lycée, l'enseignant qui a terminé son cours doit se préoccuper de la prise en charge de ses élèves par le professeur qui donne le cours suivant. L'obligation de surveillance s'étend également aux sorties scolaires que l'enseignant organise, même avec des accompagnateurs.

Sous sa surveillance, la responsabilité de l'enseignant est selon les cas engagée totalement ou partiellement lorsqu'un dommage est causé à l'élève par le professeur lui-même ou par un autre élève ou un tiers, mais aussi lorsque l'élève cause un dommage à lui-même ou à un tiers.

Il ne suffit pas qu'un dommage survienne lors du temps de surveillance de l'enseignant. La loi du 5 avril 1937 exige également la preuve d'une faute de l'instituteur pour engager sa responsabilité. Il s'agit d'une responsabilité sur faute prouvée. Il est impossible de donner une liste exhaustive des fautes possibles. Elles sont appréciées souverainement par les juges du fond, au cas par cas. La responsabilité de l'enseignant sera retenue uniquement s'il



existe un lien de causalité suffisant entre le dommage causé par l'élève ou subi par lui et la faute reprochée au professeur.

- La responsabilité administrative

L'enseignant est responsable du contrôle de la fréquentation scolaire (tenue du registre d'appel). L'inspection académique (I.A.) fixe les horaires d'entrée et de sortie dans le cadre du règlement type départemental, après avis du conseil départemental de l'Education nationale (C.D.E.N). L'accueil des élèves a lieu 10 minutes avant l'entrée en classe.

Dans le cas de la responsabilité administrative, l'Etat est reconnu responsable lorsqu'une faute de service à l'origine du préjudice est prouvée. Une faute de service correspond au fait ou agissement résultant d'une "mauvaise organisation ou un fonctionnement défectueux du service public de l'enseignement".

- La responsabilité pénale

Avant l'adoption de la loi du 10 juillet 2000, toute personne ayant commis une faute d'imprudence ou de négligence, même vénielle, pouvait voir sa responsabilité pénale engagée, dès lors que cette faute avait été appréciée par les juges comme l'une des conditions nécessaires à la réalisation du dommage.

Pour plus de sécurité, la **loi n° 2000-647 du 10 juillet 2000** en son article 1 donne à présent une définition légale du délit non intentionnel :

"Il y a délit<sup>[SEP]</sup>1. lorsque la loi le prévoit, en cas de faute d'imprudence, de négligence ou de manquement à une obligation de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, s'il est établi que l'auteur des faits n'a pas accompli les diligences normales compte tenu, le cas échéant de la nature de ses missions ou de ses fonctions, de ses compétences ainsi que du pouvoir et des moyens dont il disposait.<sup>[SEP]</sup>2. lorsque les personnes physiques qui n'ont pas causé directement le dommage, mais (...) ont créé la situation qui a permis la réalisation du dommage ou (...) n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter,(...). Autrement dit, les enseignants sont responsables pénalement s'il est établi qu'ils ont, soit violé de façon manifestement délibérée une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, soit commis une faute caractérisée qui exposait autrui à un risque d'une particulière gravité qu'ils ne pouvaient ignorer".

Ainsi, la loi du 10 juillet 2000 a institué en matière d'infractions non intentionnelles un régime de responsabilité pénale plus favorable que par le passé. Ces textes ne peuvent être mis en application qu'à la demande soit du Procureur de la République, soit sur plainte avec constitution de partie civile auprès d'un Juge d'Instruction, soit par voie de citation directe.

Par ailleurs, l'article 11 alinéa 4 de la **loi n°83-634 du 13 juillet 1983**, modifié par la **loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996**, protège les fonctionnaires si les faits qualifiés de délits sont non détachables de l'exercice de la fonction du service public d'enseignement. Aux termes dudit article : "La collectivité publique est tenue d'accorder sa protection au fonctionnaire ou à l'ancien fonctionnaire dans le cas où il fait l'objet de poursuites pénales, à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle". Cela signifie que l'Etat assure une assistance juridique lors de la procédure pénale engagée à l'encontre des agents de l'Education nationale, à condition que le délit non intentionnel qui est reproché aux agents ne résulte pas d'une faute personnelle, mais d'un dysfonctionnement du service. En tout état de cause, même si l'enseignant est condamné pénalement, c'est l'Etat qui, in fine, assumera l'indemnisation civile du préjudice, consécutivement à la procédure pénale.

• La responsabilité de l'institution publique d'enseignement, de l'Etat

- La responsabilité d'ordre éducatif

La première des responsabilités de l'institution d'enseignement est d'ordre éducatif. Il revient à chaque établissement public d'enseignement de prendre les mesures générales pour organiser la vie scolaire et en particulier les conditions d'enseignement. Il est toutefois nécessaire de distinguer les établissements d'enseignement du 1er degré (écoles maternelles et élémentaires) et les établissements du 2nd degré (lycées et collèges).

• Etablissements du 1er degré

Les écoles maternelles et élémentaires sont sous l'autorité administrative de l'inspecteur de l'Education nationale (IEN) de leurs circonscriptions respectives. Mais l'organisation des

enseignements et de la vie scolaire est la mission du conseil d'école présent dans chaque établissement d'enseignement de premier degré. Ce conseil est composé du directeur d'école, du maire (ou son représentant), du corps enseignant, des représentants des parents d'élèves, du délégué départemental de l'Education nationale (DDEN) et de l'inspecteur de l'Education nationale compétent (IEN). Se réunissant une fois par trimestre, les conseils d'écoles ont pour principale mission de voter le règlement intérieur de l'école, le projet d'école ; d'établir le projet d'organisation de la semaine scolaire ; de donner leur avis et de présenter toutes les suggestions concernant le fonctionnement de l'école ou les questions intéressant la vie de l'école telles que les actions pédagogiques ou l'utilisation des moyens alloués à l'école... (Art. L 411-1 et s. du Code de l'éducation).

- Etablissements du 2nd degré

Les collèges et lycées sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) administré par un conseil d'administration sous la responsabilité d'un chef d'établissement (proviseur dans les

lycées et principal dans les collèges). Le principe est l'autonomie pédagogique et éducative des établissements du second degré sous le contrôle des autorités de tutelle. Les décisions concernant le contenu et l'organisation de l'action éducative sont transmises à l'autorité académique (rectorat pour les lycées, inspection académique pour les collèges) et deviennent exécutoires dans un délai de 15 jours sans réaction de l'autorité de tutelle. Les mêmes règles sont suivies pour les décisions concernant le fonctionnement de l'établissement sauf que les actes sont transmis cette fois au préfet, au conseil régional et au rectorat pour les lycées, au conseil général et à l'inspection académique pour les collèges.

L'organe de décision des lycées et collèges est le conseil d'administration. Présidé par le chef d'établissement, sa composition est tripartite : un tiers de représentants de l'administration et des élus locaux, un tiers de représentants du personnel de l'éducation, un tiers de représentants des élèves et des parents d'élèves ( Art. L 421-2 du Code de l'éducation). Se réunissant au moins trois fois par an, le conseil d'administration a pour principales fonctions de fixer les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative, d'adopter le projet d'établissement et d'établir le règlement intérieur... (Art. L 421-4 du Code de l'éducation).

- La responsabilité d'ordre juridique

L'Etat assume également une responsabilité juridique. Le droit français connaît 3 régimes distincts de responsabilité. Lors d'activités scolaires en ligne, l'Etat peut être appelé à réparer un éventuel préjudice au titre soit de la responsabilité administrative, soit de la responsabilité civile. Par contre, la responsabilité pénale reste supportée par son auteur (Pour plus d'infos, voir la Partie I – La responsabilité de l'enseignant).

- La Responsabilité d'ordre politique et d'ordre pédagogique

Le gouvernement et en premier lieu le ministre de l'Education ont le pouvoir d'arbitrer les choix politiques en matière d'éducation et de fixer les grandes orientations. Par ailleurs, il revient à l'administration de l'éducation de définir les programmes des différentes matières dans le cadre des objectifs et missions de l'enseignement scolaire.

- La responsabilité des élèves, des parents

Le droit fait peser sur les parents une responsabilité du fait de leurs enfants. Tous les parents sont concernés, qu'ils soient légitimes, naturels ou adoptifs. En vertu de l'article 1384 alinéa 4 du Code civil, "le père et la mère, en tant qu'ils exercent le droit de garde, sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs habitant avec eux".

- Une autorité modulable

Mineur, l'élève n'encourt aucune responsabilité légale pour les actes dommageables dont il est l'auteur. Une responsabilité du fait personnel ou des choses en tant que gardien ne pèsera sur lui seulement s'il est âgé de plus de 18 ans ou émancipé après 16 ans. La réparation des dommages causés par l'élève incombera donc soit à l'enseignant fautif, soit aux parents. En contrepartie, le droit leur reconnaît une certaine autorité sur l'élève qui doit suivre leurs instructions quant à son éducation.

- Minorité de l'enfant

Tout d'abord, la responsabilité des parents ne joue que si l'enfant, auteur du dommage est mineur. A contrario, leur responsabilité cesse dès que l'élève atteint l'âge de 18 ans ou est émancipé dès l'âge de 16 ans révolu. En effet, comme le stipule l'article 482 du code civil, "le mineur émancipé cesse d'être sous l'autorité de ses père et mère". De même, selon l'article 476 du code civil, "le mineur est émancipé de plein droit par le mariage". Il faut préciser que la femme peut contracter mariage dès l'âge de 15 ans révolus. Ensuite, le père ou la mère sont responsables des faits dommageables de leurs enfants uniquement s'ils cohabitent avec eux. Plus que l'autorité parentale, il est exigé une condition de cohabitation.

- Cohabitation avec l'enfant

Pour les parents vivant ensemble, la cohabitation avec leurs enfants n'est qu'un des éléments de leur autorité parentale qui leur octroie un droit de garde, de surveillance et d'éducation. En contrepartie, les parents sont solidairement responsables des faits de leur enfant. En revanche, pour les parents séparés, même s'ils exercent conjointement l'autorité parentale, le parent responsable est celui qui exerce le droit de garde au moment du dommage. Ainsi, à titre d'exemple, en cas de garde alternée, le parent responsable sera celui chez qui l'enfant habitait le jour où survient le dommage.

Sources : Maif.fr, Snuipp.fr, Ac-clermont.fr, Educnet.education.fr, Legifrance.gouv.fr

## La trousse de secours :

- désinfectant incolore pour nettoyer une plaie souillée
- éosine aqueuse en dosette,
- sérum physiologique en dosette pour laver les yeux
- lot de pansements prédécoupés de taille et de formes diverses, dont certains imperméables
- 5 compresses stériles de petit format
- 5 compresses stériles de grand format
- du sparadrap
- des petites bandes collantes de suture, du genre Stéristrip®, à employer sur une plaie désinfectée, et avant de la montrer à un médecin
- de la bande collante élastique (type Élastoplast®), de 6 cm de large, qui servira à tout : protéger un pansement, réparer la bretelle d'un sac à dos...
- une bande collante non élastique (Strapal®) pour faire un strapping sur une entorse de cheville (Attention ! Il faut être secouriste pour réaliser ce bandage.)
- une bande de type Velpeau® normale
- une paire de petits ciseaux bien coupants
- des épingles à nourrice
- une aiguille et une pince pour enlever des échardes
- une pommade apaisante contre les piqûres d'insectes (ou d'orties)
- une crème à l'arnica en cas de coups, un tube de granulés d'arnica
- des comprimés antalgiques à dissoudre dans la bouche, éviter l'aspirine qui peut être allergène
- quelques bonbons ou morceaux de sucre enveloppés individuellement

## Enquête sur les APPN en lycée et collège de la Guadeloupe



## Autorisation pour la déclaration des cartes de Course d'Orientation

Autorisation pour la déclaration BNF (Bibliothèque Nationale de France)

Le Code du Patrimoine, aux articles L131-1 à L133-1 et R131-1 à R 133-1 précise : « Les documents imprimés, graphiques, photographiques, sonores, audiovisuels, multimédias, quel que soit leur procédé technique de production, d'édition ou de diffusion, font l'objet d'un dépôt obligatoire, dénommé dépôt légal, dès lors qu'ils sont mis à la disposition d'un public. » Le dépôt légal doit être fait avant la diffusion des documents. En ce qui nous concerne, la carte doit donc être déclarée à la BNF et à la FFCO avant diffusion de la carte. L'article L133-1 précise : « Le fait, pour toute personne mentionnée à l'Art. L132-2, de se soustraire volontairement à l'obligation de dépôt légal est puni d'une amende de 75 000€. »

La déclaration à la BNF peut être faite soit directement par la structure affiliée à la BNF par internet <http://depotlegal.bnf.fr> soit par la Fédération Française de Course d'Orientation qui vous propose de le faire (renseigner ci-dessous)

Je, \_\_\_\_\_ soussigné, \_\_\_\_\_ Madame, \_\_\_\_\_ Monsieur,

Président (club/CDCO/ligue) \_\_\_\_\_  
Editeur de la (des) carte(s) de Course d'Orientation portant le (les)  
nom(s) \_\_\_\_\_ N° carte (Année - DXX - N°XXX)  
\_\_\_\_\_ N° carte (Année - DXX - N°XXX)  
\_\_\_\_\_ N° carte (Année - DXX - N°XXX)

Donne à la FFCO les droits d'effectuer le dépôt légal de la (des) carte(s) mentionnée(s) ci-dessus à la BNF, accompagnée(s) de 3 exemplaires version papier de la (chaque) carte.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Bon pour accord Signature

## L'attestation du Savoir Nager

L'attestation scolaire « savoir-nager » (ASSN) est définie par l'arrêté du 9 juillet 2015 (MENE1514345A) ; elle est validée prioritairement dans les classes de CM1, CM2 ou sixième. Cette attestation, délivrée par le directeur de l'école ou le principal du collège, est signée par le professeur des écoles et un professionnel qualifié à l'école primaire, ou par le professeur d'éducation physique et sportive au collège.

Elle permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).

L'ASSN repose sur la maîtrise d'un parcours aquatique et de connaissances spécifiques au milieu aquatique. Elle valide un niveau de compétence permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, plan d'eau calme à pente douce).

### Parcours

Conditions de réalisation du parcours

Réalisation en continuité, sans reprise d'appuis solides (au bord du bassin, au fond ou sur tout autre élément en surface). Aucune contrainte ou limite de temps. Sans lunettes.  
 Précisions La hauteur du bord à l'entrée dans l'eau doit être comprise entre 0 et 80 cm. Au de-là, le départ peut être réalisé sur le côté du bassin ou depuis l'une des marches de l'échelle. La profondeur doit être au minimum de 1,50 m du côté du départ. Le parcours doit être réalisé tout au long à au moins 1 mètre d'un bord latéral du bassin ou de tout appui solide.

Capacités	Indications pour l'évaluation
À partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière.	L'élève, à partir d'une position accroupie, entre par les fesses, ou le dos orienté vers la surface de l'eau, et reste dans l'axe de la chute.
Se déplacer sur une distance de 3,5 m en direction d'un obstacle.	Déplacement libre.
Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 m.	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle.
Se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 m.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 m.	Position verticale statique ou dynamique ; visage et voies respiratoires émergées.
Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale.	Ne pas toucher le fond ou le mur Sans reprise d'appui solide (fond du bassin, bord, ligne d'eau ou objet flottant).
Se déplacer sur le dos sur une distance de 15 m.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
Au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 m.	Position horizontale dorsale statique avec ou sans action de stabilisation ; voies respiratoires émergées.
Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète.	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle.
Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.

## Connaissances

Au cours de l'enseignement, l'élève devra attester des connaissances suivantes :

Connaissances et attitudes	Indications pour l'évaluation
Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème.	Localiser le surveillant.
Connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé.	Utilisation systématique de la douche et respect des consignes de sécurité spécifiques au bassin.
Savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels l'ASSN est adaptée.	Identifier ses ressources et ses limites en fonction du milieu.

## Test d'aisance aquatique

Le certificat d'aisance aquatique est défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport. Ce test peut être préparé et passé dès le cycle 2 et, lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle.

Sa réussite peut être certifiée par tout enseignant des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État, dans l'exercice de ses missions.

L'obtention du certificat d'aisance aquatique permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).

Le test permet de s'assurer que l'élève est apte à :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes
- Nager sur le ventre pendant vingt mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité. Un certificat attestant de la réussite au test est remis à l'élève ou à son représentant légal.

## **Les Textes de références.**

### **Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré**

NOR : MENE1711773C  
circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017  
MENESR - DGESCO B3-4

**Note de service n° 94-116 du 9 mars 1994 (BO n°11 du 17 mars 1994)**

**Arrêté du 5 janvier 2012 modifiant les dispositions réglementaires (Arrêtés) du code du sport (rectificatif) pour la plongée**

**Arrêté du 31 mars 2016 modifiant les dispositions réglementaires du code du sport relatives aux activités nautiques**

**Arrêté du 9 février 1998 relatif aux garanties d'encadrement, de technique et de sécurité dans les établissements d'activité physique et sportive qui dispensent un enseignement de la voile**

**DIVISION 240 : Règles de sécurité applicables à la navigation de plaisance en mer sur des embarcations de longueur inférieure ou égale à 24 m**